

SÉFOR 2011

Niamey, NIGER
30.11 – 03.12.2011

Organisé par le
Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française aisbl (CIRTEF)
et l'**Organisation Internationale de la Francophonie** (OIF)
A l'invitation de
L'Office de Radiodiffusion et Télévision du Niger (ORTN)
en partenariat avec
Canal France International (CFI)
et **TV5MONDE**
et le soutien de
Wallonie Bruxelles International (WBI)

Sommaire

Synthèse [04]

Textes de présentation du thème général

THÈME GÉNÉRAL :

Médias de service public, la marque à renforcer [07]

EXEMPLE D'UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR LE TRAVAIL EN ATELIER [10]

Programme des travaux [16]

Discours lors de la cérémonie d'ouverture

Monsieur Loïc CRESPIN [21]

Monsieur François GUILBEAU [24]

Monsieur Pierre BARROT [26]

S.E.M. Brigi RAFINI, [29]

Conférences introductives

MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC, LA MARQUE À RENFORCER.

Monsieur Abdourahmane OUSMANE [31]

Monsieur Ibrahima SY SAVANE [35]

Biographies [40]

Conférences en séances plénières des Ateliers

MIGRATION NUMÉRIQUE : LA TNT [41]

Conférence de Monsieur Jean-Pierre VERINES

LE CADRE JURIDIQUE DE LA TNT [43]

Conférence de Monsieur Jean-Michel ORION

Rapports des Ateliers et des groupes de travail

Atelier STRATÉGIE [48]

Atelier RADIO [49]

Atelier TÉLÉVISION [50]

Groupe de travail : Série TV « LES GRANDES CAUSES II » [52]

Formations

Formation TV [55]

Formation RADIO [57]

RADIO SÉFOR [61]

Le PRO TOOLS et le MIXAGE NUMÉRIQUE [62]

Formation COMPTABILITÉ [64]

La **Parole** est au Sud [65]

Programmes proposés à l'écoute et au visionnage [66]

L'Espace Virtuel [69]

Les Réunions en marge du SÉFOR [69]

Remerciements [71]

Liste des Participants [74]

Synthèse

Le CIRTEF et l'OIF ont organisé la vingtième édition du SÉFOR à Niamey, du 30 novembre au 3 décembre 2011, à l'invitation de l'ORTN.

Le 30 novembre, les autorités nigériennes ont invité tous les participants au SÉFOR à la cérémonie solennelle de signature de la « Déclaration de la Montagne de la Table » par le Président de la République du Niger, Son Excellence M. **Mahamadou ISSOUFOU**.

Ouverture

L'ouverture officielle du SÉFOR a été présidée par le Premier Ministre du Niger, Monsieur **Brigi RAFINI** l'après-midi du 30 novembre.

Les plus hautes autorités nigériennes, le Président de la République et le Premier Ministre ont par la suite accordé une audience au Président et au Secrétaire général du CIRTEF.

À l'ouverture du SÉFOR les discours ont été prononcés par les personnalités suivantes :

- M. **Loïc CRESPIN**, Directeur général de l'ORTN
- M. **François GUILBEAU**, Directeur général de France 3 et Président du CIRTEF
- M. **Pierre BARROT**, Représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Ceci avant le discours d'ouverture du Premier Ministre.

Conférences introductives

Le thème général de cette édition du SÉFOR est « **Médias de service public, la marque à renforcer** ».

Avant les travaux en atelier, les deux conférences introductives ont été données par :

- M. **Abdourahamane OUSMANE**, Président l'Observatoire National de La Communication du Niger
- M. **Ibrahim SY SAVANE**, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de Côte d'Ivoire.

Autres conférences

En déclinaison du thème général, les conférences suivantes ont été faites en plénière des ateliers (ateliers STRATÉGIES, RADIO, TÉLÉVISION réunis).

- « **Migration numérique** » : **TNT** » par M. **Jean-Pierre VERINES** (Directeur Technique TV5MONDE)
- « **Droits numériques** » par M. **Jean-Michel ORION**, Directeur Juridique (France Télévisions)

Thématiques abordées en atelier

Les thématiques suivantes ont fait l'objet d'échanges en travaux d'atelier avec des panels.

- **Droits sportifs ;**
- **Production et coproduction - Échanges de programmes ;**
- **visionnage de productions et de coproductions Télévision ;**
- **Radio numérique ;**

- **Offre de contenus – L’information et l’offre des technologies – Le contenu généré par l’utilisateur (CGU) ;**
- **Partenariats Radio – Fonds et Financement de la production ;**
- **Partenariats, Partenariat Public/Privé Télévision.**

Autres activités

1. Le Ministre de la Communication du Niger, M. **Salifou Labo Bouché** a remis les diplômes du Grand Prix Multimédia 2011 du CIRTEF aux lauréats, lors de la réception de bienvenue.
2. D’autres réunions importantes ont été organisées :
 - **Réunion OIF – CIRTEF – Organismes**
 - **Conseil de Coopération de TV5MONDE Afrique**
 - **Les Commissions spécialisées du CIRTEF (Formation, Radio, Télévision)**
 - **sur les Projets avec les Radios Francophones Publiques**

Un espace virtuel a permis aux participants, tout au long du SÉFOR, de pouvoir se familiariser avec les nouveaux équipements, s’économisant ainsi le tour de tous les salons du monde.

De même, pendant tout le SÉFOR une radio temporaire, **Radio Séfor**, a diffusé des programmes venus de tout l’espace francophone sur la fréquence principale de la chaîne nationale, la Voix du Sahel.

3. Projection de « **LA PAROLE EST AU SUD** », extraits des programmes soutenus par le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud, cogéré par l’OIF et le CIRTEF, ainsi que des productions propres du CIRTEF ou aidées par son fonds interne de renforcement de la production audiovisuelle.

Ceci dans les domaines suivants :

Fictions Télévision

Courts métrages

Séries

Longs métrages

Documentaires

Formations

Des sessions de formation ont été organisées autour de :

1. SÉRIE TÉLÉVISION

Atelier de scénarisation GRANDES CAUSES II

Les 8 réalisateurs ont participé à un atelier de scénarisation. Ils sont arrivés à l’atelier avec un synopsis et une production qu’ils ont déjà réalisés. À la fin de l’atelier, le scénario de chaque film est arrêté.

2. FORMATION TÉLÉVISION

Une chaîne de fabrication audiovisuelle numérique de A à Z !

Cette formation qui s’est tenue dans les locaux de l’ORTN regroupera des agents de Télé-Sahel et de Tal TV.

Les sessions ont porté sur :

- **de l’analogique au numérique**
- **la ligne éditoriale (l’intention) et l’acquisition des images/sons (essences)**

- **La fabrication d'un conteneur audiovisuel numérique en trois couches :**
- **une plateforme numérique intégrée**
- **une plate-forme d'exploitation numérique**

3. FORMATION RADIO

Conçue comme un échange professionnel et artistique, cette formation s'est tenue dans les locaux de la Voix du Sahel et a abordé tous les aspects de l'exploitation sur système Nétia.

Les questions, observations, problèmes et solutions proposées ont été les éléments dynamiques qui ont rendu cet atelier profitables à tous les utilisateurs.

4. AU CRPF DE NIAMEY

Des formations sont également données:

- **« L'essentiel de ProTools »**
- **« Renforcement des capacités au montage, mixage »**
- **Session Comptabilité « Harmonisation des procédures et des plans comptables ».**

Marché des Échanges

Comme il est de tradition à chaque SÉFOR, le Marché des échanges a été organisé. Avec la mise à disposition des catalogues qui donnent les renseignements nécessaires et utiles pour établir le choix des responsables de programmes. Ceci pour des émissions radio et télé libres de droits mises à la disposition des organismes membres du CIRTEF.

Les organismes membres intéressés ont remis leurs bons de commande.

TEXTE de présentation du thème général

Médias de service public, la marque à renforcer

Le développement du numérique multiplie chaque jour de nouvelles offres : sur l'ensemble des plateformes de diffusion et de distribution, des milliers de chaînes de radios- télévisions linéaires sont disponibles dans le monde.

Le service public se doit d'être acteur et de participer à la coordination nationale et/ou sous régionale pour apporter des réponses aux questions suivantes :

- Selon quelle norme, quelle technologie se fera la migration numérique en Afrique ? En particulier pour la Radio, quels récepteurs et à quel coût ?
- Comment respecter l'échéance 2015 pour la Télévision ?
- Quelle planification pour les gouvernements pour remplacer un parc analogique important ? Quelles baisses de taxes ? Comment les baisser ?
- Quelle planification pour les éditeurs de services audiovisuels pour satisfaire tout le monde en présence de modes analogiques et numériques de réception ? Comment coordonner leur diffusion, les multiplex ? par qui ?
- Comment financer les nouveaux moyens des éditeurs de services ? qui assurera le multiplex sur une même fréquence ? Chaque chaîne assurant sa diffusion elle-même aujourd'hui.

Par ailleurs, sur la « toile », la presse écrite, quant à elle, développe des offres à base de textes, enrichies si possible par des images ou des sons. Les programmes de radio sont accessibles en Podcast et des WebRadios sont créées. Les télévisions mettent à disposition leurs productions propres mais aussi des vidéos à la demande ou des WebTV. À cela s'ajoutent des sites d'information tenus par des journalistes, professionnels ou non, des blogs plus ou moins crédibles, des réseaux sociaux... Ces moyens d'échanges, s'ils sont un espace de libre expression salubre, peuvent aussi être le terreau de rumeurs et de désinformation.

Mais l'on ne peut ignorer le contenu généré de plus en plus par les usagers par ces canaux.

Il faudra à la fois, aller vers une étape supplémentaire de conversation et/ou d'échanges avec les publics soit directement soit via les nouveaux médias, les réseaux sociaux ou les plateformes ou carrefours de distribution ou d'échange de sons et de vidéos et aussi certainement, renforcer le rôle des professionnels des médias dans la production, la validation, la diffusion et/ou la distribution de l'information. Disposer aussi de nouvelles équipes formées au dialogue et à l'échange avec les publics via les médias numériques.

Même si tous les pays du sud ne disposent pas encore d'infrastructures opérationnelles adaptées aux derniers progrès technologiques ou accessibles au grand public à des coûts acceptables, cette révolution est inéluctable et il est impératif de s'y préparer. Les législations des États ne pourront s'opposer à l'explosion des offres. La régulation pourra au mieux accompagner et fixer des limites.

Et même sans attendre l'arrivée des nouveaux médias, la nécessité de l'évolution et de l'adaptation du service public s'impose déjà de par la concurrence sur le linéaire. À ce jour, seuls les opérateurs (les Telco) et certains agrégateurs font des profits, souvent faramineux - avec des risques prévisibles d'intervention sur le marché des droits - et personne n'a encore pu raisonnablement déterminer des modèles économiques vraiment rentables pour les fournisseurs de contenus. Comme pour le marché de la radio- télévision classique, les ressources (dotations budgétaires, recettes publicitaires, ou mix des deux) seront proportionnelles à la fréquentation. Dans ce paysage mondial dérégulé et face à l'accroissement exponentiel de la concurrence, il est impératif pour les nouveaux entrants de « sortir du lot », d'être visibles, reconnus, de se faire un nom. Et parfois à n'importe quel prix !

Grâce à leur statut, les sociétés de service public sont implantées depuis longtemps et leur image de marque est connue. Mais, si elles bénéficient sur leur marché de forts taux de reconnaissance ou d'attribution, les « études qualité » auprès des jeunes en particulier, doivent pondérer l'optimisme : elles sont souvent perçues comme « régionales » sans pour autant bénéficier d'une image de proximité, vieillissantes voire archaïques, institutionnelles et, dans de nombreux cas, soupçonnées de connivence à l'égard du pouvoir politique.

Passer d'un statut de média unique dans un paysage désertique et ultra régulé, au statut de média de référence reconnaissable dans un paysage foisonnant et dérégulé, est un objectif ardu.

Une bonne image de marque ne se décrète pas, elle se conquiert et se conserve !

« Les médias de service public, la marque à renforcer » signifie, pour les sociétés de service public, la mise en place de lignes directrices fortes : modernité ; crédibilité ; indépendance ; respect de tous les publics ; multiplicité des offres en services ; exigence de compétence ; clarté d'une ligne éditoriale structurée ; respect de la déontologie et des valeurs universelles ; diversité, richesse et originalité des contenus.

Ce sont ces qualités qui feront du service public une référence, un label, par rapport à une concurrence souvent brouillonne, partielle, centrée sur des thématiques de niche, distributrice d'informations et de connaissances fragmentaires, voire erronées, ou uniquement intéressée par le profit.

Pour parvenir à « relever le gant », le service public doit réfléchir à de nouvelles écritures, de nouveaux concepts envisagés dans le contexte du développement du multimédia et de l'accroissement de la concurrence.

Il doit donc mettre en place de nouveaux modèles économiques et technologiques performants et s'adapter aux mutations et aux nouveaux modes de fonctionnement de ses publics.

S'il peut plus facilement intervenir, dans une économie maîtrisée, sur sa production propre dans tous les médias qu'il propose (radio, TV, Internet), il doit aussi offrir d'autres contenus (de stock : fiction, séries, téléfilm ou de flux : magazine) qu'il ne peut ou ne doit produire lui-même (dans le cadre de coproductions, d'achats de programmes, de partenariats avec des producteurs publics et/ou privés..) ce qui induit une évaluation rigoureuse du respect, de la protection et de la gestion des droits. En effet sans ces dernières notions l'économie de l'audiovisuel ne peut se développer et les filières de production peuvent s'effondrer.

Le service public doit aussi changer sa façon d'envisager la collecte, le traitement et la diffusion de l'Information et ce, pour rester performant et crédible face à la nouvelle offre numérique, véritable révolution pour le public dans la manière de se procurer cette Information ou, parfois, d'en produire.

Et enfin, le service public doit prendre part à une large réflexion sur l'évolution, dans un paysage médiatique actuel très chaotique, des organes de régulation, notamment parce que, dans quelques cas, leurs textes semblent leur être plus applicables qu'à la concurrence.

Autant de thèmes à développer lors du SÉFOR 2011.

Plus aucun média ne vit à l'écart de la concurrence.

Plus aucun média, aujourd'hui, ne peut espérer vivre sans s'interroger sur son rôle, ses contenus, son écriture, sans remettre en question son mode de distribution, sa technique.

A travers le monde, ce sont plusieurs dizaines de milliers de chaînes de Radio et de Télévision qui se disputent l'attention des téléspectateurs, des auditeurs, voire des internautes.

Notre environnement est en mutation permanente, des acteurs nouveaux apparaissent quotidiennement, des réseaux se constituent.

Des entreprises de médias disparaissent, d'autres sont menacées...

Dans un contexte marqué par un besoin important d'adaptation technologique, économique et organisationnelle et une prégnance de la concurrence, il nous faut relever de nouveaux défis techniques et éditoriaux, renforcer les solidarités, mieux maîtriser les coûts des grilles, des investissements, des charges générales.

Les services publics ont déjà évolué et se sont largement adaptés, mais il est nécessaire de consolider leurs points forts, de raffermir leurs alliances, d'innover, d'améliorer leur capacité d'adaptation.

Dans cet esprit, le SÉFOR est bien sûr un lieu précieux de débats et d'échanges.

Nous devons redéfinir les partenariats, renforcer les échanges de contenus Sud-Sud, faciliter la circulation des œuvres dans tout notre espace Nord-Sud, échanger sur nos expériences dans le domaine des nouveaux supports. Prendre en charge les interpellations liées à la promotion de la diversité culturelle, aux questions éditoriales, à la gouvernance, à la régulation, à la réglementation et à l'organisation de l'économie de l'audiovisuel.

Ce nouvel environnement nous impose de repenser les formats, l'écriture de nos programmes et d'intensifier l'interactivité.

Nous nous devons alors de renforcer les formations, d'identifier les outils et les financements en matière de productions

Ce nouveau paysage, en mutation rapide, est parfois présenté comme étant en crise. A nous d'en tirer parti pour en faire une opportunité.

Car nos entreprises, ancrées dans le service public et installées dans le paysage culturel de nos auditeurs et de nos téléspectateurs, ont les moyens et la volonté de s'adapter.

Et elles pourront mieux en bénéficier si nous identifions ou exploitons les réseaux pour une plus grande interaction entre pays francophones du Sud ; si nous encourageons encore et encore les plateformes de partenariat Nord-Sud et dégageons les moyens pour de plus grandes synergies et un meilleur fonctionnement.

Sans oublier les nouveaux outils, tels que le net et le mobile, qui peuvent constituer de nouveaux espaces pour la liberté d'expression et la créativité.

Le SÉFOR a déjà eu à se pencher sur certaines de ces questions.

Il faut donc revisiter nos certitudes, nos recommandations, nos actions passées et nos orientations stratégiques.

A nous de trouver les idées, à nous d'oser agir au mieux « dans ce nouvel environnement des médias », pour en faire une nouvelle étape de réussite.

Exemple d'un **DOCUMENT DE RÉFÉRENCES** pour le travail en atelier

Atelier Stratégie

Participants : PDG, Directeurs généraux et Directeurs d'organes

1. Échanges sur les conférences introductives sur le thème général : **MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC, LA MARQUE A RENFORCER**

Recommandations

2. Examen et échanges sur les points et sous thèmes suivants :

2.1. Réflexions sur un modèle économique et technologique pour un Service Public de Radio-Télévision du 21ème siècle ! Migration numérique et TNT

La migration numérique – TNT – Radio numérique

Le numérique et la convergence créent un contexte général de diversification des moyens de distribution et d'accès aux contenus.

L'informatique influe sur les modes d'acquisition, de production, de distribution et ou de diffusion, de diffusion en continu sur internet, de mise à disposition pour téléchargement et d'archivage ou de stockage numérique.

- Faut-il mettre en avant dans un tel contexte les possibilités d'interactivité, de confort et d'accessibilité du numérique sans compter le transport en sous porteuse de beaucoup d'autres informations multimédia destinées à la lecture sur les écrans des récepteurs numériques.
- Ou alors invoquer la possibilité de diffusion de plusieurs programmes sur une même fréquence permettant aussi de régler le problème de la rareté des canaux et ouvrant des opportunités pour les questions cruciales de couverture des territoires.
- Quelle planification pour les gouvernements pour remplacer un parc analogique important ? Quelles baisses de taxes ? Comment les baisser ?
- Quelle planification pour les éditeurs de services audiovisuels pour satisfaire tout le monde en présence de modes analogiques et numériques de réception ? Comment coordonner leur diffusion, les multiplex ? par qui ?
- Comment financer les nouveaux moyens des éditeurs de services ? qui assurera le multiplex sur une même fréquence ? Chaque chaîne assurant sa diffusion elle-même aujourd'hui.
- Selon quelle norme, quelle technologie se fera la migration numérique en Afrique ? En particulier pour la Radio, quels récepteurs et à quel coût ?
- Comment respecter l'échéance 2015 pour la Télévision ?

Radio Numérique

En Afrique, l'accès Internet est de l'ordre de 6% avec une part faible pour l'ADSL ; ce moyen reste le plus utilisé, en dehors de la réception hertzienne, pour accéder à des contenus Radio ; mais dans les capitales, la consommation mobile se développe avec les supports mobiles numériques, téléphones ou baladeurs, même si le pouvoir d'achat des 200 millions de détenteurs

de téléphone mobile ne permet pas une utilisation des services payants mobiles. Le poste Radio mobile analogique et le téléchargement gratuit sont encore dominants. Même si le téléphone mobile comme support médiatique va se développer.

Pour le moment, le temps est à la FM et à la diffusion Web, voir à l'accès à la Radio via son téléphone portable en analogique FM. Avec un développement fulgurant de ces modes en plus de l'arrivée récente d'accès par kiosque audio ou plateforme web avec le téléphone portable. Même si l'énorme quantité de téléphones portables qui circule en Afrique n'est pas homogène en matière de possibilités numériques ou de connectivité internet.

Quelques rares récepteurs radios numériques circulent pour la réception directe par satellite.

Quelle situation dans le Sud quand la Radio numérique se sera déjà installée ailleurs dans les 10 ans à venir ? Surtout au Sud du Sahara.

Alors qu'elle est déjà présente ou en développement en Amériques, en Asie et en Europe, même s'il y a plusieurs stades de prise en charge de ce mode de diffusion.

Télévision numérique

Pour la plupart des pays africains se profile la nécessité de basculer de la diffusion analogique vers le numérique avant 2015 ; un impératif de l'UIT. Cela s'accompagne d'enjeux multiples pour le service public, notamment pour la TNT.

La politique nationale est-elle définie avec l'accompagnement nécessaire en termes de coordination entre les opérateurs, de réglementation, de mesures fiscales pour les usages par exemple ?

Comme nous ne sommes pas tous au même niveau de préparation ou de mise en œuvre, en perspective des débats du prochain SEFOR sur la question **de la migration numérique** et pour préparer l'identification d'actions concrètes, chaque Directeur général pourrait exposer des éléments sur l'état réel au niveau de son pays. Ceci pour des échanges d'expérience fructueux, éclairés par des experts pour arriver à des points concrets.

Entre autres, il sera important de savoir pour les uns et les autres, l'implication du service public de l'audiovisuel dans la coordination nationale, les échanges ou le partenariat, entre autres, avec les autorités, l'organe de régulation, les associations de consommateurs, les entreprises privées de l'audiovisuel et les opérateurs des Télécommunications.

Tout comme les points suivants :

- L'existence d'un plan national pour l'arrêt de la diffusion analogique et le passage au numérique à l'horizon 2015 ;
- Quel cadre réglementaire pour assurer le service universel du service public et pour garantir les droits des différents acteurs de l'audiovisuel ;
- Quelle communication en direction du public et quelles actions mener pour accompagner les populations lors de ce passage au numérique, au plan technique ;
- Quelle incitation pour les populations au niveau financier ? financée comment et par qui ?
- Que faire fréquences libérées suite au passage à la télévision numérique terrestre et à l'arrêt de la télévision analogique ? Quelles modalités de convergence avec les autres services ?

Sans oublier de définir le meilleur positionnement du service public pour le renforcer dans cette migration.

Et ainsi voir comment le service peut mieux se positionner en :

- investissant déjà dans des outils de diffusion convertible ;
- en se positionnant sur la maîtrise de l'exploitation des plates-formes d'encodage (pour les opérateurs publics et privés) ;

- œuvrant pour un choix de standard permettant un nombre de canal optimal et un accès économique pour l'utilisateur ;
- optimiser l'usage de ses sites, souvent les seuls à l'intérieur du territoire, pour héberger les dispositifs pour tous les opérateurs.

Il sera utile de décider de mettre en place **un groupe d'experts du Nord et du Sud**, pour assurer la veille technologique avec le CIRTEF et assurer l'accompagnement de la mise en œuvre des différentes politiques, ceci surtout face aux positions dissonantes qui s'expriment ici ou là sur la nécessité de cette bascule (cf : Guy Berger, Directeur Université de Rhodes).

Réflexions sur un modèle économique

Entre une entreprise audiovisuelle privée dont l'objectif est l'augmentation de ses profits et le service public de radiotélévision qui vise une optimisation de ses investissements culturels ainsi que la promotion et le soutien des liens sociaux entre les personnes, il doit forcément y avoir une différence claire au niveau des valeurs véhiculées par les programmes !

Ces valeurs sont soit morales, soit sociales, soit linguistiques, soit culturelles (une grande diversité culturelle du nord au sud et d'est en ouest), soit économiques (valeur d'une grille, d'un programme, audience,), ou enfin, technologiques (le mode d'accès au contenu via satellites, émetteurs terrestres, câbles, analogique, numérique, HD)...

- Quels modèles économiques et technologiques pertinents pour le service public pour se situer dans ce contexte et bien remplir sa mission ?
- Quel fonctionnement dans un contexte socio-économique difficile aussi bien pour le service public que pour le public ?
- Le déficit d'image collective interpelle-t-il les pouvoirs publics ?
- Quel rôle pour les autorités politiques et publiques, et pour les médias francophones, pour des offres plus dynamiques en direction des auditeurs/spectateurs de la francophonie et des autres bassins linguistiques ? Avec quels moyens ?
- Le service public doit-il continuer sur un modèle de production qui lui est propre ?
- Faut-il des partenariats public-privé dans la production ?
- Comment garantir des moyens suffisants au service public ?
- Faut-il une place au « contenu généré par les usagers – CGU- et ainsi donner la possibilité au plus grand nombre de participer à l'information mais en privilégiant la qualité ?

Il est important en effet de disposer de références en ces domaines car, si historiquement la Radio et la Télévision ont développé au fil du temps des relations d'échange avec les utilisateurs, entre autres, à travers le courrier, les clubs, la médiation, il s'agira ici d'une étape supplémentaire de conversation et/ou d'échange de sons et de vidéos.

Il faudra de plus en plus dialoguer ou échanger avec l'utilisateur là où il est, en linéaire ou en non linéaire, lui fournir des programmes adaptés et de qualité tout en tenant compte de ses attentes et de son point de vue, voire de sa production de contenus.

Mais il faudra aussi certainement renforcer le rôle des professionnels des médias dans la production, la validation, la diffusion et/ou la distribution de l'information.

Disposer aussi de nouvelles équipes formées au dialogue et à l'échange avec les publics via les médias numériques.

- Quelle gestion de ces moyens ?
- Existe-t-il dans les entreprises publiques un plan directeur cohérent et volontariste destiné à dynamiser l'image que la collectivité peut avoir d'elle-même, de son pays, de son avenir, de sa culture ? Un plan suffisamment financé ou économiquement viable ?

Recommandations

2.2. Les droits, protection, respect et gestion – Droits sportifs

Partant du postulat que les médias de service public, s'ils veulent survivre dans « l'univers impitoyable » de la concurrence générée par les nouvelles offres numériques, doivent rapidement proposer de nouveaux contenus qu'ils ne produisent pas eux-mêmes et par ailleurs protéger mieux leurs propres contenus, la question du respect, de la protection et de la gestion des droits se pose comme une évidence.

- En effet, si le service public doit favoriser la coproduction de programmes de stock ou de flux avec des producteurs indépendants, il devra, dans le même temps, veiller à respecter les règles de copropriété et d'exploitation, sans lesquelles le marché de la production s'effondre.
- D'autre part, accentuer les partenariats avec d'autres services publics pour dégager les budgets nécessaires à des productions de qualité, semble aussi être une nécessité vitale dans le paysage audio-visuel actuel. Dans ce domaine aussi, l'évaluation et le respect des droits de chacun des partenaires doivent être mis en œuvre de manière rigoureuse.
- Quel rôle pour le marché des échanges de programmes ?

Quant aux droits liés aux achats et aux ventes de programmes sur le territoire national ou en international, ils sont soumis à des législations strictes auxquelles les services publics ne peuvent déroger. Mais qu'en est-il dans le contexte actuel de diffusion de ces programmes, contexte en permanente et grande mutation ?

Sans parler des droits liés au patrimoine d'archives de chaque radio et télévision publique. La numérisation des archives, leur exploitation commerciale, la diffusion de ses propres archives ou d'archives extérieures à l'entreprise, la création de filiales spécialisées dans l'archivage, la session de droits sur les archives à des organismes d'archivage indépendants...tout doit être examiné avec circonspection.

- Quel rôle pour le système AIME ? Quelle organisation pour ne pas limiter à la Télévision ?

Droits sportifs

Et enfin, nous ne pouvons pas négliger les droits liés à la diffusion des grands événements sportifs.

- À titre d'exemple, on pourrait parler de la mise sur le marché des droits de la CAN 2010 qui a marqué un tournant pour les pays d'Afrique. La société de commercialisation a sous-licencié un opérateur Africain, qui à son tour, a sous-licencié des chaînes nationales, exigeant des montants tels que certaines chaînes ne pouvaient les absorber sans intervention du budget de l'État. On peut estimer que les montants ont été au moins multipliés par 20 en deux ans !
- Comment en est-on arrivés là : cette évolution est-elle liée au fait que la qualité du jeu a remarquablement progressé ? Au fait que l'appréciation de la valeur réelle et raisonnable de cette compétition n'a pas été justement estimée ces dernières années par les chaînes du service public ? Ou alors, au fait que l'équilibre économique de l'événement n'a pas fait l'objet de suffisamment d'attention de leur part ? En effet, en situation de monopole, pas de valorisation des droits ou non-respect des droits : d'où la cession de la gestion des droits à une multinationale spécialisée qui n'a pas les mêmes contraintes que le service public ou les instances publiques. Et cela pourrait gangréner tout le système des droits internationaux (cinéma, séries etc.)
- Comment rétablir l'équilibre ? Quelles alternatives pour maintenir une offre de qualité ? Quel rôle pour les puissances publiques, les États ?

Recommandations

2.3. Régulation, Règlementation – Adaptation à un nouvel environnement

Les organes de régulation occupent une fonction fondamentale dans l'économie des médias. En étant les garants du pluralisme et de la liberté d'expression, en soutenant la création et la promotion de la diversité des contenus, ils s'imposent comme une composante structurelle des régimes démocratiques.

Qu'en est-il réellement dans leur fonctionnement de la nécessité :

- de veiller à l'allocation, dans la transparence, des fréquences d'émission,
- d'encourager la création de médias audiovisuels représentatifs de la société,
- de limiter autant que possible la concentration dans le secteur,
- d'organiser le marché afin de créer les conditions propices à la création d'œuvres et à l'émergence d'une industrie audiovisuelle nationale viable.
- de l'accompagnement et de la gestion de la migration des pays vers la télévision et la radio numériques terrestres, la multiplication du volume global de programmes accessibles au public, ne favorisant pas toujours la meilleure exposition de la production nationale.

Quelle place pour les régulateurs pour nécessairement :

- Organiser le marché (attribution des fréquences) et édicter des normes de nature à permettre l'émergence d'une offre qui ne soit pas seulement constituée de contenus massivement importés ;
- Participer à l'élaboration des contrats d'objectifs et de moyens entre l'État et les opérateurs publics.
- Être acteur dans l'élaboration des stratégies nationales de soutien à la création audiovisuelle en promouvant des dispositifs de nature à assurer une part importante de contenus nationaux – de qualité – sur les supports audiovisuels qui ne manquerons pas de se développer.

La réponse à ces questions doit être une opportunité pour le service public de thématiser son programme en plusieurs chaînes afin de s'adresser à des publics spécifiques.

On peut illustrer avec l'exemple de la France où la centralisation a progressivement gommé les différences régionales, le lancement de la TNT a permis, depuis 2007, l'éclosion de 44 chaînes de TV régionales privées qui doivent consacrer, au minimum, 50 % du volume total hebdomadaire du temps d'antenne (20% en première diffusion) à des émissions ancrés dans la réalité sociale, économique et culturelle de la zone de couverture. De plus, le lancement de la TNT a multiplié par trois le volume de fictions diffusé sur les chaînes gratuites, passant de 10.377h en 2005 à 32.241h en 2009 (source CSA).

Mais aussi il faut se demander quel appui aux organes de régulation ?

- En effet, le statut des régulateurs francophones restent hétérogènes, notamment en ce qui concerne justement leur rôle et leur pouvoir dans le domaine de la protection et la promotion de la diversité culturelle.
- Que peut faire L'OIF en plus du soutien au réseau des instances des instances de régulation, aujourd'hui « Réseau Francophone des Instances de Régulation des medias » (REFRAM) ?

Recommandations

2.4. L'Information et l'offre des technologies – Mutation du métier de journaliste ?

- L'utilisation des nouveaux médias a-t-elle une incidence sur la manière de traiter l'info dans les médias classiques.
- Dans le domaine du Droit à l'information, comment pallier aux disparités entre les populations qui ont accès à Internet et les autres. Les médias traditionnels ont-ils un rôle à jouer dans cet accès à l'info pour tous ?

Recommandations

2.5. Le journalisme : des questions sur ce métier en mutation

- Comment respecter les règles journalistiques du service public et s'adapter aux nouveaux médias ?
- Qu'est-ce que le « journaliste citoyen » et quelles sont les différences de pratiques et d'approches entre un journaliste au sens classique du terme et un journaliste citoyen ?

Recommandations

PROGRAMME des travaux

→ LUNDI 28 NOVEMBRE

09H30 -18H30

❖ ACCUEIL - SECRÉTARIAT

Lieu : Secrétariat jusqu'au 4 décembre

❖ SÉMINAIRE CFI

Lieux : Salles du Palais « Atelier Stratégie » et « Atelier TV »

❖ POUR LES PREMIERS ARRIVANTS DU GROUPE DES RÉALISATEURS : SÉRIE « GRANDES CAUSES II »

Lieu : CRPF jusqu'au 3 décembre

❖ PRÉPARATION TECHNIQUE DE RADIO SÉFOR

Lieu : Hall du Palais

→ MARDI 29 NOVEMBRE

09H30 -18H30

❖ SÉMINAIRE CFI

Lieux : Salles du Palais « Atelier Stratégie » et « Atelier TV »

❖ PRÉPARATION TECHNIQUE DE RADIO SÉFOR

Lieu : Hall du Palais

❖ FORMATION TÉLÉVISION

Lieu : Télé Sahel jusqu'au 3 décembre

❖ FORMATION RADIO

Lieu : La Voix du Sahel jusqu'au 3 décembre

→ MERCREDI 30 NOVEMBRE

09H00 -13H00 Grande Salle

CÉRÉMONIE DE SIGNATURE DE LA « DÉCLARATION DE LA MONTAGNE DE LA TABLE » PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER, SON EXCELLENCE M. MAHAMADOU ISSOUFOU.

| |
|------------------------|
| 13H00 - 14H30 DÉJEUNER |
|------------------------|

16H00 -17H00 Grande Salle

CÉRÉMONIE d'ouverture au Palais des Congrès sous la présidence effective du Premier Ministre S.E.M. Brigi RAFINI et en présence de M. Salifou Labo BOUCHÉ, Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information, et de M. François GUILBEAU, Président du CIRTEF

Déroulé :

1. Récitation spirituelle suivant le protocole du Niger
2. Discours :
 - Loïc CRESPIN, Directeur général de l'ORTN
 - François GUILBEAU, Directeur général de France 3 et Président du CIRTEF

- Pierre BARROT, Représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie.
- 3. Animation culturelle
- 4. Discours d'ouverture de S.E.M.Brigi RAFINI, Premier Ministre

17H30 FIN DES TRAVAUX DE LA 1^{ÈRE} JOURNÉE

Réunion Partenaires

CFI : Réunion des Directeurs généraux Salle « Atelier Télévision »

20h00 DÎNER OFFICIEL D'OUVERTURE

ACTIVITÉS PERMANENTES

→ 09H30 - 18H45 Hall du Palais

ESPACE VIRTUEL jusqu'au 3 décembre

RADIO SÉFOR jusqu'au 3 décembre

→ JEUDI 1^{ER} DÉCEMBRE

08H30 - 11H15 Salle « Atelier Radio »

1. CONFÉRENCES INTRODUCTIVES sur le Thème général du SÉFOR
« *Médias de service public, la marque à renforcer* »

Conférenciers :

Abdourahamane OUSMANE (Niger)

Ibrahim SY SAVANE (Côte d'Ivoire)

DÉBATS

2. PLÉNIÈRE DES ATELIERS

« *La migration vers le numérique, la TNT et la Radio Numérique* »

Conférenciers :

Jean-Pierre VERINES (Directeur Technique, TV5MONDE)

Jean-Michel ORION (Directeur Juridique, France Télévisions)

DÉBATS

11H15 - 11H30 PAUSE

11H30 - 13H00 Salles « Atelier Stratégie », « Atelier Radio » et « Atelier Télévision »

ATELIER STRATÉGIE

Président : François GUILBEAU (DG France 3)

« *TNT, Radio numérique, Droits numériques* »

Panel : Jean-Pierre VERINES (DT/TV5MONDE), Alain MASSÉ (DG/URTI), Jean-Marie ORION (DJ/FR TV)

Modérateurs : Loïc CRESPIN (DG/ORTN), Amadou VAMOULKE (DG/CRTV)

ATELIER RADIO

Président : Khamed ABDOULAYE (DG DE L'IFTIC - NIAMEY)

Thèmes abordés :

« **Production et coproduction - Échanges de programmes, de contenus - L'information et l'offre des technologies - Le contenu généré par l'utilisateur (CGU) - Écoute de productions** »

Panel : Françoise DOST (SG/RFP), Oumar SECK (DR/RTS Sénégal), Ronald THEUNEN (CIRTEF), Do Van Loan (DA Coop/VOV), Célestin Boten OTHON (DPR/CRTV)

ATELIER TÉLÉVISION

Président : Bertrand SCIRPO (SG France 3)

Thèmes abordés :

« **Production et coproduction - Échanges de programmes - Offre de contenus - L'information et l'offre des technologies - Le contenu généré par l'utilisateur (CGU) - Visionnage de productions et de coproductions** »

Panel : Chantal BERNHEIM (DRE/RTS Suisse), Nestor BANKUMUKUNZI (DTV/RTNB), Ali OUMAROU (CIRTEF-Niamey), Roger ROBERTS (RTBF), David BOODHNA (MBC)

13H00 - 14H30 DÉJEUNER

14H30 - 16H00 Salles « Atelier Stratégie », « Atelier Radio » et « Atelier Télévision »

ATELIER STRATÉGIE

« **Droits sportifs - Régulation** »

Panel : Julien AKPAKI (DG/ORTB), Ibrahim SY SAVANE (Pdt HACA/Côte d'Ivoire)

ATELIER RADIO

« **Partenariats - Fonds et Financement de la production - Écoute de productions** »

Panel : John MAGUIRE (DAE/RFI), Aboubacar SIDIBÉ (DR/ORTN), Noël Christian DE SOUZA (DR/ORTB)

ATELIER TÉLÉVISION

« **Partenariats, Partenariat Public/Privé - Fonds et Financement de la production - Visionnage de productions et de coproductions** »

Panel : Pierre BARROT (DLC/OIF) - Pascal THIOMBIANO (DTV/RTB), Boris ZAKOWSKI (A-DA/CFI) - Pierre JALLADEAU (DPP-DA/CFI)

16H00 - 16H15 PAUSE

16H15 - 18H45

Salle « Atelier Télévision »

❖ PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION TÉLÉVISION

Salle « Atelier Radio »

❖ PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION RADIO

Salle « Atelier Stratégie »

❖ PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION FORMATION

18H45 FIN DES TRAVAUX DE LA 2^{ÈME} JOURNÉE

→ VENDREDI 2 DÉCEMBRE

09H00 - 9H30 Grande Salle
Projection de « La Parole est au Sud »

09H30 - 10H30 Grande Salle
PLÉNIÈRE
Lecture des **rapports et recommandations**

Président : Président du CIRTEF
Modérateurs : Présidents des Ateliers

10H30 - 11H00 PAUSE

11H00 - 13H00 Salle « Atelier Télévision »
RÉUNION OIF - CIRTEF - ORGANISMES

Président : OIF
Modérateur : CIRTEF

12H00 - 13H00 Salle « Atelier Stratégie »
❖ DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION FORMATION

13H00 - 14H30 DÉJEUNER

14H30 - 16H30 Salle « Atelier Télévision »
CONSEIL DE COOPÉRATION DE TV5MONDE AFRIQUE

14H30 - 16H30 Salle « Atelier Radio »
❖ DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION RADIO

16H30 - 16H45 PAUSE

16H45 - 18H30 Salle « Atelier Télévision »
❖ DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION TÉLÉVISION

16H45 - 18H30 Salle « Atelier Radio »

RÉUNION SUR PROJETS AVEC RADIOS FRANCOPHONES PUBLIQUES

18H30 Grande Salle

PLÉNIÈRE
CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Co-président : Président du CIRTEF
Modérateurs : Secrétaire général du CIRTEF - DG ORTN

19H30 FIN DES TRAVAUX DE LA 3^{ÈME} JOURNÉE

→ **SAMEDI 3 DÉCEMBRE**

09H30 - 11H00 Hall du Palais

VISITE DE L'ESPACE VIRTUEL

11H00 - 11H30 PAUSE

11H30 - 13H00 Hall du Palais

VISITE DE L'ESPACE VIRTUEL

11H30 - 13H00 Salle « Atelier Télévision »

RÉUNION DES PARTENAIRES

13H00 - 14H30 DÉJEUNER ET FIN DES TRAVAUX DU SÉFOR

14H30 - 18H00

APRÈS-MIDI LIBRE

DISCOURS lors de la cérémonie d'ouverture officielle

Mot de bienvenue de Monsieur Loïc CRESPIN

Directeur général de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Niger (ORTN)

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames, Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Députés Nationaux,
Messieurs les Présidents des Institutions,
Monsieur le Ministre de la Communication, des Nouvelles Technologies de l'Information,
Monsieur le Président du CIRTEF,
Monsieur le Représentant de l'OIF,
Messieurs les Représentants des Institutions Internationales,
Monsieur le Secrétaire Général du CIRTEF,
Messieurs les Responsables des médias publics francophones,
Honorables invités,
Mesdames Messieurs, Chers Participants,

Après le Séminaire de Formation SÉFOR 2002 tenu ici même à Niamey, voilà qu'en moins d'une décennie le Niger a voulu ce rendez-vous international parce qu'il est attaché à la francophonie et à ses valeurs.

C'est le lieu de témoigner toute ma gratitude, celle du comité d'organisation et de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger, à son Excellence le Président de la République, au Premier Ministre et au gouvernement pour avoir permis la tenue de ce forum annuel des médias publics francophones, ce magnifique cadre d'échange d'expérience et de partenariat actif que constitue le SÉFOR.

Aussi, j'éprouve le devoir sincère de dire un grand merci au Ministre de la Communication et des Nouvelles Technologies de l'Information qui s'est personnellement impliqué dans l'organisation de cette rencontre.

Monsieur le Ministre merci. Vous êtes aussi l'artisan de ce qui est donné à nos invités de constater ici à Niamey.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le pays qui vous accueille est un pays hospitalier, une terre d'accueil, de tolérance, et de convivialité, un pays fréquentable.

Le Niger est un pays minier crédible avec une nouvelle méthode de gestion qui consacre le retour à l'orthodoxie et à la modernité.

Le Niger est aussi le pays de la création et de la mode africaine. Ce weekend encore Alphadi, notre compatriote, styliste de grande réputation a réuni à Niamey, les plus grands couturiers de la planète pour le Festival International de la Mode Africaine.

Au plan sportif, précisément du football, notre équipe nationale le MENA s'est qualifiée pour la première fois à une phase finale de Coupe d'Afrique des Nations de football. En janvier prochain, le drapeau national va flotter sur les stades du Gabon et de la Guinée équatoriale à l'occasion de la CAN. Un grand motif de satisfaction.

Depuis deux jours, le 28 novembre dernier, le Niger est entré dans le cercle des pays producteurs de pétrole.

Et puis ce matin, plusieurs parmi vous ont assisté à la signature, par Son Excellence Issoufou Mahamadou, Président de la République, de la Déclaration de la Montagne de la Table. Il est ainsi le premier Président en exercice à signer cet engagement marquant ainsi son attachement viscéral à la liberté de la presse.

Pour dire, qu'au-delà de nos difficultés, qu'au-delà des procès qui nous sont faits parfois injustement, mon pays est capable de sursaut.

C'est donc un pays mobilisé qui trace à son rythme le chemin de son développement qui vous accueille.

Croyez-le, le Niger, mon pays a beaucoup à offrir et à proposer au monde. Avec l'impulsion nouvelle, insufflée par les plus hautes autorités, nous sommes désormais capables de nous imposer comme un grand pôle, j'en suis convaincu.

C'est pourquoi, nous sommes honorés que le CIRTEF nous confie l'organisation de ce 20^{ème} SÉFOR.

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

À vous tous et à vous toutes, chers collègues qui êtes arrivés de loin, de très loin, des quatre coins de l'espace francophone, nous vous disons merci d'être parmi nous et avec nous ici au Niger.

Merci d'avoir pris sur votre temps pour être des nôtres.

Merci à tous ceux sans qui ce nouveau rassemblement n'aurait pas été possible, merci à tous ceux qui croient avec nous à la nécessité de ce rendez-vous.

Mes remerciements particuliers à mon frère et ami Guila Thiam, Secrétaire Général du CIRTEF pour ses conseils avisés.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Nous voici de plain-pied dans le 20^{ème} SÉFOR, autour du thème, « Le service public, une marque à renforcer ». En faisant ce choix, nous voulons tout simplement faire de notre rencontre annuel un espace de renforcement des capacités, un espace dynamique d'échanges et de propositions pour redessiner les contours d'une politique et d'une vision ambitieuses au service de la qualité de notre offre radiophonique et télévisuelle.

Il ne s'agit pas seulement de faire remonter des doléances, même si cela a son importance, il ne s'agit pas de rédiger un nième rapport, même si d'excellents ont été écrits, il s'agit d'accorder nos violons sur un certain nombre de changements impératifs.

À l'heure de la sévère concurrence, à l'heure de la crise économique, à l'heure du choc d'internet,

- interrogeons-nous sur nos missions, sur nos droits et devoirs, sur notre responsabilité,
- interrogeons-nous sur l'avenir de nos métiers, sur la qualité de l'offre,
- interrogeons-nous sur les stratégies à mettre en place pour la mutation vers la Télévision Numérique Terrestre, notamment sur ses enjeux technologiques et économiques,
- enfin préservons et faisons vivre ce désir d'information, cette éducation citoyenne au long cours.

Des pistes existent, les idées foisonnent.

Nous avons quatre jours pour les trier, les modeler, les hiérarchiser pour que les plus pertinentes émergent.

Puisse ce SÉFOR, comme c'est le rôle, mettre en débat tout ce qui lui permettra de progresser dans ce partenariat qui nous est tous précieux.

Bon séjour à Niamey, faites-vous plaisir et faites nous plaisir, je vous prie déjà de nous pardonner les ratés et les insuffisances inévitables quand on organise des évènements de cette envergure.

Je vous remercie.

Discours de Monsieur François GUILBEAU

Directeur de France 3
Président du CIRTEF

Monsieur le premier ministre,
Monsieur le président de l'Observatoire national de la communication,
Monsieur le président de la Haute autorité de la communication audiovisuelle de la Côte d'Ivoire,
Monsieur le ministre de la communication et des nouvelles technologies de l'information,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et messieurs les membres du corps diplomatique,
Monsieur le représentant du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les représentants des organisations internationales,
Mesdames et messieurs les présidents et directeurs généraux,
Monsieur le directeur général de l'ORTN,
Monsieur le secrétaire général du CIRTEF,
Mesdames et messieurs,

Je souhaite avant tout remercier chaleureusement les autorités du Niger pour leur invitation et l'accueil de grande qualité qu'elles nous ont réservé à l'occasion de cette 20^{ème} édition du SÉFOR.

Je tiens particulièrement à exprimer notre reconnaissance au premier ministre de la République du Niger, monsieur Brigi Rafini, dont l'agenda très chargé n'a pas empêché de manifester tout l'intérêt qu'il porte aux médias en venant présider la cérémonie d'ouverture de nos travaux. Je tiens également à remercier monsieur le ministre de la communication et des nouvelles technologies de l'information, M. Salifou Labo Bouché, pour son constant soutien et son entière disponibilité. Je veux enfin souligner l'énergie déployée par notre ami Loïc Crespin, directeur général de l'ORTN, pour que cette manifestation se déroule de la meilleure des façons possibles.

L'implication des plus hautes autorités de l'État, et la qualité de l'accueil qui nous a été réservée pour cette nouvelle réunion des radios et télévisions publiques francophones ne peuvent nous étonner, lorsqu'on sait que c'est ici même, à Niamey, que l'ACCT est née, devenue ensuite Organisation internationale de la francophonie.

Faut-il le rappeler, le Niger, qui a déjà accueilli le SÉFOR en 2002, héberge l'un des trois Centres régionaux de formation et de production du Cirtef depuis la même année, sur la base d'un accord de siège octroyé par le gouvernement. Ce « partenariat actif » en faveur de la Francophonie et des médias audiovisuels est également illustré, je le soulignais tout à l'heure, par l'implication de l'ORTN dans nos travaux, alors que la télévision nigérienne est membre du CIRTEF depuis l'origine, et aujourd'hui vice-présidente au bureau de direction.

Vous y avez tous assisté ce matin, et c'est pour nous un grand honneur d'y avoir été associés : la signature par le président de la République du Niger, monsieur Mahamadou Issoufou, de la « Déclaration de la Montagne de la Table » illustre, s'il fallait encore le démontrer, l'importance accordée aux médias par les autorités du Niger. C'est pour nous un immense plaisir que de partager en ce jour cet événement avec l'ouverture des travaux du SÉFOR. La liberté de la presse et les conditions d'exercice de la profession de journaliste sont des sujets d'actualité qui posent encore problème dans de nombreux pays. C'est un sujet qui concerne tous les médias. En tant que dirigeant de France 3 j'y suis particulièrement sensible : faut-il rappeler nos deux otages retenus un an et demi en Afghanistan ou nos deux journalistes agressés récemment par certains manifestants en Égypte ? L'existence d'un cadre juridique, juste et proportionné, l'engagement des autorités, sont essentiels pour développer la prise de conscience des peuples sur le rôle de la presse dans la vie des démocraties. L'engagement solennel des autorités du Niger pour cette cause mérite d'être salué.

Manifestation majeure de l'audiovisuel public francophone organisée conjointement par le CIRTEF, l'OIF, TV5 MONDE et CFI, avec le concours de ses membres et en particulier le Commissariat général aux relations internationales de la Communauté française de Belgique (CGRI), le SÉFOR est l'occasion pour les professionnels des radios télévisions du Sud et du Nord de l'espace francophone de partager leurs expériences, s'informer et se former sur les questions liées aux médias audiovisuels, qu'il s'agisse de productions, de techniques et de réglementation, et d'aborder les questions stratégiques à l'heure où les bouleversements de notre secteur imposent une réflexion sur notre avenir.

Le thème de cette année - *Médias de service public, une marque à renforcer* - recoupe chacun de ces aspects, avec, en particulier, une problématique fondamentale, celle de la migration numérique et le passage à la TNT. Plusieurs pays ont franchi les nombreuses étapes qu'elle implique, et qui est planifiée pour 2015 en Afrique.

La TNT est une étape technique importante - et avec elle, une qualité renforcée de l'image et du son - mais cette question est loin de se résumer à une question technique. La numérisation des signaux et la plus grande efficacité dans l'usage des fréquences, rend possible, comme vous le savez, la convergence des réseaux, et l'élargissement de l'offre, au bénéfice de nos téléspectateurs. L'utilisation optimisée des ressources hertziennes est un coup d'accélérateur pour les services de communication, l'élargissement de l'offre audiovisuelle mais aussi la possibilité de renforcer les services de télécommunications mobiles et l'accès à Internet sans fil, moteur de développement économique.

C'est à ce défi que nous devons nous préparer, nous les chaînes du service public : l'évolution technologique n'enlève rien à l'importance de nos missions, bien au contraire. Dans un monde où l'offre ira croissante - et avec elle, la concurrence - l'existence des chaînes publiques et les missions qui leur sont confiées restent essentielles. L'abondance de l'offre ne se traduit pas toujours par abondance de la qualité. La mission des chaînes publiques doit demeurer : s'adresser à tous les publics sans en oublier aucun, dans tous les genres de programmes, livrer une information de qualité, plurielle et objective, distraire, instruire, soutenir les valeurs et cultures locales.

Comme je l'évoquais tout à l'heure, les étapes de la migration numérique sont nombreuses et complexes. Je peux vous le confirmer car ces opérations se sont terminées hier en France avec l'extinction du dernier émetteur analogique, à l'issue de plusieurs années de mobilisation qui ont valu aux acteurs quelques cheveux blancs. Les échanges qui s'ouvriront aujourd'hui, et l'éclairage des experts, doivent nous permettre d'avancer sur ce chemin, d'examiner le rôle et l'implication de nos structures, en lien avec les autorités nationales, les instances de régulation, les associations de consommateurs, les entreprises privées de l'audiovisuel et les opérateurs des télécommunications, dans le cadre législatif et réglementaire qui sera mis en place. Il faut également concevoir les opérations d'information et de communication qui accompagneront l'équipement du public, les opérations techniques nécessaires, et bien sûr, l'évolution de nos offres.

Le SÉFOR doit également être l'occasion de réfléchir et d'avancer sur nos opérations communes, initiées et coordonnées par le secrétariat général du Cirtef : celles décidées au sein des commissions spécialisées, qu'il s'agisse de formation, de productions ou d'échanges, comme d'une manière plus générale des liens entre les membres : comment nourrir nos partenariats ? développer nos échanges ? quels besoins en formation ? Comment mieux rendre compte des actions menées par les membres et par le Cirtef ?

Les questions, vous le voyez, sont nombreuses, et vont donner lieu, je n'en doute pas à des échanges riches, vifs et passionnés.

Je vous souhaite à tous un SÉFOR fructueux et je vous remercie de votre attention.

Discours de Monsieur Pierre BARROT

Spécialiste de programmes chargé de l'audiovisuel et de la promotion de l'image
Représentant le Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

Excellence, Monsieur le Premier ministre de la République du Niger,
Monsieur le ministre de la Communication
Monsieur le président du CIRTEF
Monsieur le secrétaire général du CIRTEF
Monsieur le directeur général de l'ORTN,
Messieurs les directeurs d'organismes de radio et de télévision,
Honorables invités,
Mesdames, messieurs.

J'ai l'honneur de vous transmettre les salutations du Président Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie. Je remercie vivement nos hôtes nigériens pour leur hospitalité.

Chaque année, depuis vingt ans, le SÉFOR donne aux professionnels des télévisions publiques francophones l'occasion de se rencontrer et d'échanger sur leur métier. Pour ma part, j'ai eu la chance d'assister au premier SÉFOR organisé sur le continent africain, en 1995 à Cotonou. À cette époque, on parlait plus souvent de médias d'État que de médias de service public. Il n'existait encore aucune chaîne de télévision privée en Afrique francophone et la diffusion de chaînes étrangères par satellite n'en était qu'à ses premiers développements. Depuis, le paysage a complètement changé.

À tel point que le thème de ce vingtième SÉFOR associe les termes « service public » et « marque ». Si ces deux mots peuvent être accolés aujourd'hui sans que cela ne choque, c'est que les médias publics sont désormais soumis eux aussi aux lois du marché. L'ouverture du paysage audiovisuel est maintenant une réalité dans presque tous les pays francophones : elle vient d'être entérinée en Mauritanie ; elle le sera prochainement en Côte d'Ivoire avec l'apparition de télévisions privées.

Bientôt, l'ensemble des chaînes publiques francophones sera en concurrence non seulement avec des chaînes privées de plus en plus nombreuses mais aussi avec les nouveaux médias portés par internet, notamment les réseaux sociaux. Ces médias sont encore embryonnaires en Afrique subsaharienne mais ils pourraient bien connaître dans les années à venir un développement aussi spectaculaire que celui qu'a connu la téléphonie mobile pendant les années 2000.

Dans ce contexte, les chaînes publiques de radio et de télévision peuvent-elles affronter la concurrence, peuvent-elles se lancer dans la course à l'audience, peuvent-elles garder leur place et leur influence sans renier leur mission de service public ? Il n'est peut-être pas inutile de rappeler en quoi consiste cette mission : il s'agit d'informer de façon impartiale, quoi qu'il arrive ; d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire national ; de garantir l'expression des différents groupes sociaux et de chaque groupe linguistique, de préserver le patrimoine audiovisuel, avec un service d'archives digne de ce nom. En ce qui concerne le contenu des programmes, on attend d'un média de service public, qu'il contribue à éduquer et à cultiver les auditeurs ou les téléspectateurs, au lieu de se limiter au divertissement.

Enfin, on attend d'une télévision publique qu'elle diffuse une majorité de programmes locaux et certains pays imposent d'ailleurs des quotas de production nationale à leurs chaînes publiques.

Cette édition du SÉFOR fournira l'occasion d'évoquer l'ensemble de ces missions de service public mais je voudrais insister en particulier sur la question des programmes locaux car elle demeure problématique. Sur beaucoup de chaînes publiques africaines, les matinées ou les après-midi sont peut-être à l'heure locale mais quand viennent les tranches horaires de grande écoute, on a plus de chance de voir à l'écran des films américains, des feuilletons indiens ou des telenovelas.

Dans le programme de cette semaine d'une chaîne publique qui a le mérite d'afficher clairement le contenu de sa grille, j'ai pu compter jusqu'à cinq téléromans différents plus une série indienne. Autant dire que les trois quarts des heures de grande écoute sont réservées à des fictions non africaines. Il n'y aurait pas de quoi s'offusquer si, dans le même temps, les téléspectateurs indiens ou brésiliens avaient l'occasion de voir des séries comme « Ma famille » ou « Super flics » mais ce n'est malheureusement pas le cas.

Il y a donc un problème avec la diffusion des programmes africains.

Pourtant, les chaînes africaines qui diffusent régulièrement des fictions locales obtiennent avec ces fictions à la fois des records d'audience et des recettes publicitaires supérieures à celles générées par les téléromans. Je pense en particulier aux télévisions du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Étant donné ce succès avéré, on peut se demander pourquoi les fictions africaines sont aussi rares sur les écrans de la plupart des chaînes de télévision. C'est que la production est insuffisante, nous dirait-on. Cette réponse-là n'est pas satisfaisante : il est vrai que les chaînes de télévision produisent peu mais, parallèlement, les producteurs indépendants sont de plus en plus nombreux et de plus en plus productifs en Afrique francophone. Encore faudrait-il que les chaînes publiques acceptent de coproduire ou d'acheter leurs programmes. Mais beaucoup répugnent à le faire, soit en invoquant le manque de moyens, soit parce qu'elles prétendent garder leurs budgets pour produire elles-mêmes. Mais elles ne le font pas ou trop peu ! Et il y a une raison à cela : un diffuseur n'est pas un producteur. Une chaîne de télévision, qu'elle soit publique ou privée est organisée pour fabriquer son journal et ses émissions de plateau mais elle n'est pas armée pour produire dans de bonnes conditions des émissions de stock, c'est-à-dire des fictions ou des documentaires. Ce n'est pas honteux de l'avouer, c'est un fait qui a été admis un peu partout dans le monde. Lorsqu'il s'agit de programmes de stock, une chaîne de télévision a intérêt à passer commande à des indépendants, à coproduire, à préacheter, ou tout simplement à acheter. Les producteurs indépendants sont mieux placés pour gérer les émissions de stock à la fois parce qu'ils ont plus de souplesse dans leur gestion et parce qu'ils ont plus de facilité à trouver des financements locaux ou internationaux. En matière d'aides à la production, l'Organisation internationale de la Francophonie n'a jamais voulu fermer la porte aux chaînes de télévision. Malgré cela, dans le cadre du Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud, nous recevons très rarement des projets émanant de télévisions. De son côté, le programme ACP-Films, financé par l'Union européenne a carrément choisi d'exclure les télévisions de ses aides à la production.

Malgré leurs handicaps objectifs en matière de production d'émissions de stock, beaucoup de télévisions publiques africaines vivent encore dans l'illusion de l'autosuffisance. Pendant qu'elles prétendent produire elles-mêmes et qu'elles ne le font pas ou trop peu, on a, de l'autre côté, des producteurs indépendants qui ont la capacité de produire et qui parviennent à le faire mais dont les programmes ne sont pas suffisamment diffusés. Le résultat de ce gâchis, c'est le remplissage des grilles avec des téléromans. Et ce sont des millions d'euros ou des milliards de CFA qui vont à l'achat de ces feuilletons. Ces moyens-là seraient pourtant bien utiles pour augmenter et améliorer la production de programmes africains.

Pour sortir de cette situation, il y a toute une série de solutions techniques possibles mais il faut aussi une volonté et peut-être même une volonté politique. Peut-être faudrait-il aller au-delà des quotas de productions locales, à l'intérieur desquels on comptabilise tout et n'importe quoi et parfois même les publicités ! Peut-être faudrait-il songer à des quotas non seulement de productions locales mais aussi de productions africaines pour que les producteurs qui ne parviennent pas à être prophètes en leur pays puissent trouver preneurs dans les pays voisins. Peut-être même faudrait-il songer à des quotas de programmes issus de producteurs indépendants ?

Il ne s'agit pas d'imposer des programmes locaux aux diffuseurs en offrant une rente de situation aux producteurs indépendants. Il s'agit de rétablir un équilibre en fixant un cadre qui amènera les diffuseurs à investir dans la production locale.

J'ai choisi d'être volontairement provocateur car le SÉFOR doit être un lieu de débat et de remise en question.

Et si j'ai choisi de mettre l'accent sur la production africaine, c'est qu'il y a beaucoup à faire sur ce terrain-là et qu'il est tout à fait possible d'obtenir des résultats significatifs. À condition de ne pas se résigner, à condition d'avoir confiance.

Et, à mon sens, il y a des raisons d'être confiant. Avant de conclure, je voudrais citer l'exemple du Niger, qui nous accueille. Il est intéressant de voir comment le secteur de l'audiovisuel a évolué dans ce pays depuis le début de ce siècle. Il y a huit ans, j'avais eu l'occasion de faire un état des lieux de la production audiovisuelle et cinématographique de ce pays, à la demande d'un ambassadeur d'un grand pays du Nord, qui observait avec beaucoup de pessimisme l'absence de relève après la génération des pionniers du cinéma nigérien tels que Mustapha Alassane, Oumarou Ganda, Inoussa Ousseini ou Djingarey Maiga. En 2003, on avait effectivement l'impression que le temps s'était arrêté, que le Niger était à bout de souffle en matière de production d'images.

Huit ans plus tard, que voit-on : un paysage audiovisuel très concurrentiel et tout à fait dynamique. Une production qui parvient à trouver son public localement et qui obtient également un véritable rayonnement international. Qui aurait cru, il y a quelques années qu'un documentaire sur les oignons de Galmi allait faire le tour du monde et récolter plusieurs prix dans des festivals ? Qui aurait cru qu'une série télévisée tournée à Zinder avec des jeunes gens de vingt ans sans expérience, allait devenir accessible partout en Afrique grâce à Canal France International, puis partout dans le monde, grâce à TV5Monde plus Afrique. Qui aurait cru que la première actrice de cinéma nigérienne allait connaître une deuxième jeunesse, grâce à la sauvegarde des archives et grâce à leur valorisation dans un film documentaire de Rhamatou Keita ?

Pour conclure, permettez-moi, de dire, au nom du Secrétaire général de la Francophonie, mes remerciements à Son Excellence Monsieur le Président de la République qui a autorisé, à travers son gouvernement, la tenue de cette rencontre. Merci également aux responsables du CIRTEF et à tous ceux qui ont participé à l'organisation matérielle et intellectuelle de ce vingtième SÉFOR.

Et merci de votre attention.

Discours de Son Excellence Monsieur Brigi RAFINI
Premier Ministre.

Mesdames et Messieurs les Députés nationaux,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Messieurs les Présidents des Institutions de la République,
Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique,
Messieurs les Représentants du Forum des Éditeurs Africains,
Monsieur le président de l'Association Mondiale des Journaux,
Monsieur le président du Conseil d'Administration de la Maison de la Presse,
Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,

Je voudrais, tout d'abord, m'acquitter d'un agréable devoir, celui de souhaiter la chaleureuse bienvenue, au nom du Gouvernement et du peuple nigériens, à vous tous, qui avez bien voulu effectuer le déplacement de Niamey à l'occasion des assises de la 20^{ème} édition du SÉFOR.

Ce cadre unique et original de l'espace francophone, le SÉFOR regroupe tous les ans, quelques 200 professionnels de radio et télévision de service public du Nord comme du Sud, à l'effet d'échanger sur des thématiques qui engagent le devenir de leurs organismes respectifs.

Je voudrais, en particulier, saluer la présence, parmi nous, des Représentants de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Organisation faut-il le rappeler, a vu le jour, ici-même à Niamey que nous pouvons considérer à juste titre comme berceau de la Francophonie.

Mesdames et messieurs,
Distingués invités,

C'est, assurément, un réel plaisir pour moi, que de procéder à l'ouverture des présents travaux, car mon pays, le Niger, outre ses liens historiques forts avec le mouvement francophone, attache, par ailleurs, un intérêt particulier à tout ce qui touche à la vie des médias ainsi qu'à leur promotion. Je voudrais, à cet égard, rappeler, pour m'en féliciter, que le Niger est l'un des tous premiers pays francophones d'Afrique à s'être dotés de textes fondamentaux régissant le domaine de la Communication.

De même, il présente l'un des paysages médiatiques les plus variés de la sous-région et la liberté d'expression y est une réalité palpable.

Mesdames et Messieurs,

Cette cérémonie intervient quelques heures seulement après la signature dans cette même salle, par le Président de la République de la « Déclaration de la Montagne de la Table », un texte pour « abolir les lois sur la diffamation et l'injure publiques en Afrique et replacer la liberté de la presse au cœur des discussions ».

À tous ces actes, il convient d'ajouter la dépenalisation du délit par voie de presse, pour laquelle mon Gouvernement a opté, faisant ainsi le choix de la responsabilisation du journaliste dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information. Même si, comme vous le savez, les questions d'éthique et de déontologie continuent d'appeler de notre part et de nous tous, autant de réflexions que d'analyses, l'objectif étant la recherche continue de l'objectivité. Cela montre l'intérêt du thème général des présentes assises à savoir **MEDIAS DE SERVICE PUBLIC, LA MARQUE À RENFORCER.**

En effet, le Service public doit changer sa façon d'envisager la collecte, le traitement et la diffusion de l'information et ce, pour rester performant et crédible face à la nouvelle offre du Multimédia et du Numérique, véritable révolution dans la manière de se procurer l'information ou, parfois, d'en produire.

Dans ce paysage actuel assez chaotique, le Service public doit également prendre part à une large réflexion sur l'évolution des Organes de régulation, au regard notamment de ce que les textes de ces organes semblent être plus applicables aux médias publics qu'à la Concurrence.

Mesdames et messieurs,

Distingués invités,

Les progrès remarquables enregistrées en matière de liberté de la presse au Niger, nous les devons sans doute aux avancées, tout aussi notoires, accomplies en matière de démocratisation.

D'une manière générale, même si tous les pays du Sud ne disposent pas encore d'infrastructures opérationnelles adaptées aux derniers progrès technologiques ou accessibles au grand public à des coûts relativement bas, la révolution du Numérique est inéluctable et il est impérieux, à la fois pour les Organes de service public et les Gouvernements, de s'y préparer.

Mesdames et messieurs,

Distingués invités ;

MEDIAS DE SEVICE PUBLIC, LA MARQUE À RENFORCER, thème général de vos assises, signifie tout simplement, pour nous, le respect de lignes directrices cardinales comme l'indépendance et la crédibilité, qualités essentielles sans lesquelles aucun média, public ou privé, ne peut imposer sa marque. *Car, une bonne image de marque ne se décrète pas, elle se conquiert et se conserve.*

En vous souhaitant un agréable séjour en terre nigérienne ainsi que des débats et échanges riches et fructueux au cours de vos travaux, je déclare ouverte la 20^{ème} édition du SÉFOR.

Je vous remercie.

CONFÉRENCES introductives

MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC, LA MARQUE À RENFORCER

Conférence de Monsieur Abdourahamane OUSMANE
Président l'Observatoire National de la Communication du Niger

Médias de service public : essai de définition

Il n'est pas superfétatoire, à l'entame de mes propos, de clarifier la notion de médias de service public, qui sera certainement très récurrente au cours de cette conférence introductive des travaux de ce 20^{ème} SÉFOR.

La notion de médias de service public, bien que simple à comprendre, reste toujours très difficile à définir, parce qu'elle « est très souvent l'objet de malentendus, parfois profonds, parfois même intentionnels. » Pour bien l'appréhender, je vais emprunter le chemin tracé par le Dr Werner Rumphorst (¹), qui préfère toujours dire d'abord ce qu'elle n'est pas, avant de lui donner un contenu.

Pour le Dr Werner Rumphorst, un média de service public n'est pas :

- Un média d'État,
- Un média de Gouvernement
- Un média officiel ;

S'il n'est ni un média d'État, ni un média de Gouvernement encore moins un média officiel, que peut-il bien être ? Référons-nous, une fois de plus, au Dr Werner Rumphorst qui le définit comme un service de média :

- Fait pour le public ;
- Financé par le public ;
- Contrôlé par le public.

Le public, généralement défini comme la « population entière » d'une entité - nationale, régionale ou locale - revêt ici une double dimension. Premièrement, d'un point de vue technique, il faut prendre toutes les dispositions pour que chaque foyer ou ménage implanté dans la zone du « service puisse être en mesure de recevoir les programmes diffusés ». Vu sous cet angle, cette notion est proche du service universel, lorsqu'on parle d'autres services comme l'électricité, le gaz, le transport public, la poste etc. Deuxièmement, le public considéré toujours comme la population entière, est une notion inclusive, intégrant toutes les couches de la société sans exclusion aucune basée sur le statut social (riche et pauvre), l'âge (jeune et vieux), le sexe (homme et femme), le niveau de formation (analphabète et alphabétisé), le centre d'intérêt (culture, politique, croyances etc.)

Partant d'une part, de ce qu'il n'est pas et d'autre part de la double dimension du public que nous venons d'explorer, le média de service public a pour mandat de servir seulement les intérêts des populations, des citoyens. C'est pourquoi, dans l'accomplissement de ce mandat, le média de service public doit être indépendant de toute coterie, qu'elle soit politique, confessionnelle ou privée.

¹ Responsable de 1986 à 2007 du service juridique de l'Union Européenne de Radiodiffusion, auteur du modèle de loi sur la radiodiffusion de service public.

1. Médias de service public : une marque empreinte de valeurs

En général, la définition du mandat des médias de service public relève de la compétence des États, qui élaborent à cet effet des législations nationales déterminant les responsabilités, les attributions, les procédures de nomination des directeurs généraux, les mécanismes de financement et de contrôle. Dans certains cas, ces normes juridiques ont été le fruit d'une coproduction entre les États et les ONG régionales et internationales ⁽²⁾. Dans d'autres, des institutions supranationales ont défini des cadres normatifs - Déclarations, Chartes, Résolutions, à partir desquels les États membres ont soit adapté leurs législations existantes, soit élaboré de nouvelles lois ⁽³⁾.

Quel que soit le mode de génération des normes, les mandats des médias de service public intègrent des principes et des valeurs, qui sont de plus en plus universellement partagés. Au nombre de ceux-ci on peut citer, sans être exhaustif :

- Les médias de service public doivent fournir un programme adapté au public, un contenu utile, diversifié et équilibré dans toutes ses composantes, notamment : informations, divertissements, éducation ;
- Les médias de service public doivent jouir d'une indépendance éditoriale en ce qui concerne la programmation, le traitement et la diffusion de l'information ;
- Les médias de service public doivent promouvoir le pluralisme, à travers l'accès équitable et effectif à toutes les couches sociales : partis politiques, syndicats, associations, mouvements citoyens etc. ;
- Les médias de service public ont le devoir de favoriser la participation des citoyens à la vie publique à travers les débats démocratiques ;
- Les médias de service public doivent contribuer à la promotion des droits humains fondamentaux, à travers l'information et la sensibilisation des citoyens ;
- Les médias de service public doivent contribuer à lutter contre toutes les formes de discriminations (basées sur le sexe) ;
- Les médias de service public ont pour mission de contribuer à protéger les groupes vulnérables, notamment l'enfance et l'adolescence ;
- Les médias de service public doivent favoriser la coopération et la coproduction, dans le cadre de contrats formels mutuellement avantageux ;
- Les médias de service public doivent bénéficier d'un « financement sûr et approprié leur garantissant les moyens nécessaires à l'exécution de leurs missions ⁽⁴⁾ » ;
- Les médias de service public doivent évoluer dans un environnement régulé par un organe indépendant - quelle que soit par ailleurs sa dénomination et son champ de compétence, pluriel et ayant expressément pour mission de garantir la liberté de la presse, l'indépendance des moyens de communication et la pérennité du service public de l'information.

On peut encore utilement ajouter, au cours des échanges, d'autres valeurs et principes qui forment et fondent l'identité et l'originalité de la marque des médias de service public, pour que *in fine* ces derniers « *contribuent à l'information des citoyens et constituent un outil de pluralisme représentatif en mettant en présence plusieurs groupes de la société dans le cadre d'un échange d'idées qui contribue à façonner l'opinion publique* ⁽⁵⁾ »

² A ce sujet on peut citer les cas de l'ONG Article 19, de MFWA qui ont aidé certains États africains à réviser leurs législations nationales afin de les conformer aux standards internationaux en la matière.

³ A titre illustratif, on peut mentionner la Déclaration sur la liberté d'expression en Afrique adoptée par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ; la Charte africaine de la radiodiffusion ; la Déclaration d'Accra sur le service public de l'audiovisuel en Afrique de l'Ouest.

⁴ Conformément à l'engagement pris par les États européens au cours de la conférence ministérielle, tenue à Prague en 1994.

⁵ Citation extraite d'une Résolution du Parlement européen, adoptée en 1996.

2. Le texte et le contexte

Comme on l'a vu plus haut, aujourd'hui, les normes existent au niveau national tout comme au niveau communautaire, pour disposer d'une marque appelée médias de service public ; pour estam-piller ou non le label de cette marque sur un média.

Mais pour que la marque soit renforcée, une façon de dire pour qu'elle soit compétitive, ses promo-teurs ne doivent pas perdre de vue le contexte dans lequel elle évolue, notamment les enjeux et les défis dont quelques-uns seulement peuvent être déclinés succinctement ici.

- A. Au plan politique, la mondialisation a eu entre autres conséquence, une redéfinition du rôle de l'État, qui n'est plus aujourd'hui le lieu légitime exclusif du débat politique et de l'action collective. À côté de l'État, et parfois contre celle de l'État, d'autres formes de légitimités se manifestent et revendiquent de plus en plus un rôle non moins important dans la gouvernance économique et politique mondiale : marché, la finance ont leur mot à dire sur la marche du monde. Mais il ne faut pas aussi perdre de vue ceux qui leur contestent la légitimité de jouer ce rôle. Conséquence : on assiste dans beaucoup de pays, un change-ment du rapport du citoyen à l'État. Sous l'effet d'une inclination notoire, être citoyen ce n'est plus seulement avoir le droit d'élire ses dirigeants ; c'est aussi avoir le droit de con-trôler leurs actions ; de contester au besoin leurs choix (mouvements altermondialiste, des indignés etc.) ; être citoyen aujourd'hui c'est aussi disposer et jouir du droit de savoir et de contrôler la qualité de ce que l'on vous sert, aussi bien dans les restaurants que dans les médias. Et si la nourriture ou l'information est de mauvaise qualité ou n'est pas à leur goût, les nouveaux citoyens protestent, boycottent le menu ou le programme, organisent des campagnes nationales voire transnationales pour discréditer la chaîne de restaurant, de radio ou de TV qui leur a servi une telle incongruité. De plus en plus exigeants et détermi-nés à ne pas consommer tout ce qu'on leur sert aussi bien dans les restaurants que dans les médias traditionnels, les nouveaux citoyens mondialisés, grâce aux nouvelles technologie de l'information créent leur propre label, leur propre marque qu'ils appellent solidairement les réseaux sociaux, pour marquer leur désapprobation de la tendance actuelle qui incite à la marchandisation de l'information ;
- B. L'autre enjeu qu'il faut mettre en exergue ici est que la mondialisation a entraîné un chan-gement de paradigme dans la perception du capital et de la matière première. Grâce à la révolution numérique, l'information est à la fois la ressource économique stratégique de la société de l'information et la matière première de l'économie du savoir. Devant ces nou-veaux paradigmes, il faut bien se poser la question de la pérennité du service public d'information, lequel met en avant d'autres valeurs et échelles que la rentabilité finan-cière.
- C. La révolution numérique : dans les régions développées du monde, l'ère du numérique est une réalité vécue au quotidien ; qu'il s'agisse de la télévision numérique ou de l'Internet haut débit, le niveau de pénétration est de plus en plus élevé. Mais comme on a l'habitude de le dire, un outil technologique aussi performant soit-il n'est pas forcément en soi un des-tin ; ce qui change le destin des médias de service public en l'occurrence, c'est l'appropriation des nouvelles technologies et surtout leur adaptation à la mission de ces médias : servir d'abord et avant tout les publics. Pour que cette adaptation se fasse avec succès, deux écueils ⁶ majeurs méritent d'être évités : [1] le premier serait de ne pas dé-velopper les services numériques et de laisser le seul secteur commercial investir ces nou-veaux supports ; [2] l'autre écueil serait de développer ces services, mais sans que le public ne puisse y accéder, à cause de la fracture numérique qui fait qu'une grande partie du pu-blic ne peut pas posséder les nouveaux équipements appropriés. Ce qui serait complète-ment aux antipodes des valeurs du service public, qui englobent l'universalité, l'accessibilité, le pluralisme de l'information au service de la participation citoyenne à la vie publique et donc de la démocratie.

⁶ La problématique des médias des services publics à l'ère du numérique a été le thème principal d'un colloque organisé à Strasbourg en juillet 2008.

Pour renforcer la marque des médias de service public à l'ère du numérique, il faut :

- Définir ou redéfinir leurs missions en (re) plaçant le service public d'information, avec tout ce qu'il comporte comme valeurs et principes, au cœur de leurs statuts ;
- Définir de nouvelles bases régissant le processus de dévolution des missions de service public aux opérateurs publics ⁷ ;
- Trouver de nouveaux mécanismes de financement public à la hauteur des investissements que nécessitent la transition vers le tout numérique ;
- Fixer les nouvelles règles de la concurrence avec les opérateurs de services privés ;
- Mettre en place une régulation adaptée à la convergence technologique.

⁷ Au Niger, l'article 158 de la Constitution du 25 novembre 2010 a prévu qu'une loi va déterminer les statuts qui garantissent l'objectivité, l'impartialité et le pluralisme d'opinions dans le traitement et la diffusion de l'information.

MÉDIAS DE SERVICE PUBLIC, LA MARQUE À RENFORCER

Conférence de Monsieur Ibrahim SY SAVANÉ

Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
Ancien ministre, Côte d'Ivoire

Mesdames et messieurs, permettez-moi de sortir un peu de mon rôle pour adresser un message de vœux à tous les participants. En particulier, aux organisateurs et surtout au Niger. Nous avons plus d'une raison de nous réjouir de cette rencontre ici au Niger. D'abord, parce que c'est le Niger. Un pays courageux qui donne un exemple à tous les pays de la région et bien au-delà.

Ensuite, comme vous le savez, le SÉFOR était prévu en Côte d'Ivoire l'année dernière. Cela n'a pas été possible pour des raisons que nous n'avons pas besoin d'expliquer, puisqu'elles sont connues de tous. En tant que ministre de la Communication, j'ai été plusieurs fois consulté par mon frère Guila Thiam sur la possibilité de maintenir le SÉFOR à Abidjan. J'ai fortement déconseillé cela. Je crois bien que c'est la première fois qu'on m'a remercié chaleureusement pour avoir dit vigoureusement NON.

Je considère donc personnellement la présente session comme une session de rattrapage pour la Côte d'Ivoire. Je voudrais donc à nouveau remercier et saluer le courage des organisateurs. Il faut en effet un certain courage pour accueillir ce type de rencontres. J'en connais les contraintes et les aléas, et je sais que de bout en bout, il s'agit de pratiquer cet exercice si difficile de planification non linéaire en environnement incertain. Les organisateurs ont donc d'autant plus de mérite.

Mesdames et messieurs,

Les enjeux sociopolitiques que constitue la télévision publique en Afrique ont fini par accroître l'idée que seule une libéralisation complète, aboutissant même à une forme de démantèlement du service public audiovisuel, serait la solution idoine. La disparition de la télévision publique est même considérée par certains, comme la preuve d'une véritable avancée démocratique. Ainsi, bien des propositions récentes relatives à l'évolution de l'audiovisuel, énoncent-t-elles comme principe de base la privatisation totale de l'espace audiovisuel. Plusieurs raisons expliquent des aspirations aussi radicales.

- La mauvaise gouvernance éditoriale et financière des chaînes publiques ;
- L'utilisation univoque de la télévision publique à des fins de propagande ;
- la trop forte attente des populations qui disposent désormais d'offres exogènes ;
- l'immobilisme, voire la régression de certaines chaînes publiques ;
- la numérisation généralisée qui facilite la fabrication des images ;
- le déferlement donc des chaînes satellitaires, chaînes paraboliques devenues hyperboliques, parfois boulimiques qui contribuent en tout cas à accroître l'offre audiovisuelle globale.

Typologie dans l'audiovisuel public

Cependant, des expériences ont déjà eu lieu ici et là, en Afrique. Il n'est pas vain d'esquisser un bilan même partiel de ces tentatives d'une part, et d'autre part de présenter un profil de l'audiovisuel public, aujourd'hui, et tel qu'il pourrait apparaître demain, au moment où la confrontation entre le privé et le public devrait être soit le choc redouté soit la complémentarité fructueuse attendue.

Il convient de pointer en tout premier lieu, les nombreuses disparités entre les situations. Au niveau des structures, l'on a parfois affaire à des offices considérés comme des services administratifs ; à des établissements publics administratifs aux marges d'action réduites ; à de véritables sociétés qui aspirent à respecter toutes les normes de l'ohada mais sont contrariées en permanence par les dé-mangeaisons interventionnistes de l'État. Au plan financier, certaines chaînes publiques disposent de budgets annuels significatifs : plus de 11 milliards de fcfa dans certains cas, 17 même pour cer-

tains, tandis que d'autres ne peuvent qu'aligner le tiers, voire moins. C'est dire le risque qu'il y a à généraliser.

Les aléas de la télévision publique, les avanies des télé privées

Il est difficile de qualifier autrement la méfiance et la défiance qui frappent les télévisions publiques africaines. Cela se manifeste de plusieurs façons : Un refus catégorique ou ironique d'accorder la moindre importance à certains types d'informations, dès lors qu'elles sont véhiculées par la télévision publique. Cela se traduit donc par un boycott plus ou moins passif des programmes d'informations. Ainsi, alors que certains magazines, sports, telenovelas et autres séries, suscitent un réel engouement, la séquence d'information est complètement dédaignée. Paradoxalement, pourtant, cette désaffection de la télévision publique ne semble pas avoir profité aux télévisions privées qui ont essaimé dans quelques pays, dans des conditions particulièrement difficiles, voire confuses.

En effet, certaines de ces nouvelles chaînes, ne se sont pas suffisamment démarquées des anciennes habitudes tant décriées des télévisions publiques. Elles ont même épousé la structure rigide et le découpage de présentation.

En outre, voulant jouer la carte du divertissement considérée comme une carte maîtresse, beaucoup de ces nouvelles chaînes ont expérimenté une politique de programmation qui se voulait audacieuse mais a vite abouti à une sorte de saturation. La question se pose d'ailleurs de savoir si ces chaînes vont, à leur tour, rééditer les attitudes des radios dites de proximité qui avaient déjà accru le sentiment que ces nouveaux médias ressemblaient parfois à de simples boîtes à musique.

De ce point de vue, quelques études montrent le rejet évident de ce type de média, considérés comme faibles sources d'informations et dans le même temps, comme des tentatives peu convaincantes de divertissement. En outre, renouant avec une tendance déjà inaugurée par une partie de la presse écrite, ces radios se sont mises à véhiculer des informations invérifiables dans tous les domaines, notamment ceux touchant la vie privée ainsi que des faits divers purement et simplement inventés.

Il nous paraissait nécessaire de bien fixer ce contexte général. Car nous sommes face à une combinaison de situations qui s'analysent mieux dans une perspective globale. C'est sur cette toile de fond que l'on peut introduire le concept de marque pour l'audiovisuel public.

Nous allons donc aborder, succinctement (je vous rassure) quelques items

- La télévision publique face à la concurrence
- Nous interroger de savoir si la marque publique existe vraiment
- Un point sur les ratés de certaines tentatives de libéralisation qui ont affaibli la marque publique sans renforcer le privé
- L'idée de service public, première étape de la construction de la marque
- L'impératif de qualité
- L'ajustement technologique permanent
- Une meilleure connaissance de l'audience
- Les enjeux de la diversification
- Le rôle de la matrice de régulation dans le renforcement de la marque

La télévision publique face à la concurrence

Quelles que soient les modalités utilisées, l'avènement de chaînes privées induit à la fois un changement de paradigme et une remise en cause du modèle global des télévisions publiques. Certaines de celles-ci, notamment en Afrique, sont déjà confrontées aux paraboles, aux vidéoclubs et même d'une certaine façon au développement des applications récentes de la téléphonie mobile. Du point de vue de la production des contenus, du management, du marketing, les télévisions publiques ont donc des impératifs d'ajustements.

De quelle marque ?

Il n'est pas illégitime de se demander si ces télévisions publiques existent en tant que marque avant de songer seulement à les promouvoir. À moins que l'on entende ici par promotion, la création, la structuration, la valorisation des télévisions publiques en tant que labels spécifiques.

[À ce stade, quelques variations sur le concept de marque seraient utiles : « Une marque est un signe que l'on imprime à son ouvrage pour le distinguer des autres »; « une marque est un style personnel, une manière de faire spécifique »; « une marque de fabrique est un signe distinctif qui permet de reconnaître »] chacun pourra choisir l'aune à laquelle il pourra juger l'audiovisuel public. Si l'on veut aller plus loin, il faudra distinguer aussi entre audiovisuel public et audiovisuel d'état. Pendant que nous y sommes, il faudra réfléchir également à la meilleure façon de transformer l'audiovisuel public en audiovisuel du public.

Dans tous les cas de figure, il est nécessaire de réunir les caractéristiques et les atouts qui définissent une marque et fondent son identité. Ces conditions sont indépendantes de la question des moyens, des niveaux d'acquisitions technologiques, deux arguments souvent avancés pour expliquer une certaine léthargie, voire dans certains cas, une régression de l'audiovisuel public.

L'on ne peut non plus, passer sous silence la question de l'économie de la télévision. Je crois que chacun devrait mettre à plat son modèle pour l'améliorer. C'est une économie qui vit de plus en plus sur sa force inertielle. Et le fait qu'elle soit si fortement dépendante des intermédiaires n'est pas sans conséquence. Car, si ceux-ci, vendeurs de séries et de bien d'autres choses, ont été et sont encore utiles, on ne peut minorer l'impact négatif de ce système qui (offre trop de facilités), sur la production interne, donc sur la valeur intrinsèque de la marque elle-même. Ou qui aspire à le devenir.

Les ratés de la Libéralisation

Il me semble également utile de dire quelques mots sur les processus de libéralisation audiovisuelle. La responsabilité des pouvoirs publics qui devraient mieux étudier les sensibilités du secteur dans le pilotage des libéralisations est importante pour l'avenir des chaînes, aussi bien publiques que privées : certaines entités publiques sortent en effet laminées de ces opérations, dévitalisées tant au niveau des ressources humaines que financières. D'une part, l'attractivité des nouvelles chaînes sur les personnels qualifiés est forte. Et d'autre part, on peut assister à un important déplacement des investissements publicitaires vers les nouvelles chaînes.

Paradoxalement, d'un autre côté, ces chaînes privées locales ne bénéficient pas toujours des conditions optimales d'expansion. D'autant plus que certains promoteurs privés nationaux considèrent à tort lesdites chaînes, soit comme un nouvel outil d'influence politique, soit comme une nouvelle filiale spéculative. Ce sont là des conditions objectives susceptibles de permettre aux chaînes publiques de renforcer leur marque

Pour arriver à construire une marque, évidemment des étapes importantes doivent être franchies.

L'idée même de service public

Bien que cela ait souvent fait objet de nombreuses interrogations, le débat sur la notion de service public n'est pas près de s'épuiser. Surtout, l'enracinement de ce concept et de ses implications dans les stratégies des dirigeants de l'audiovisuel public est une nécessité.

En effet, ce qui nous est donné de percevoir bien souvent c'est, qu'à cause de ses propres dérives, induites au demeurant par les pouvoirs publics et aggravées par les insuffisances et les tâtonnements des instances de régulation, l'audiovisuel public ne parvient pas à se débarrasser d'un certain complexe. Or, la première étape pour construire sa marque est d'accepter d'abord, d'intégrer cette identité qui n'est pas infamante tant qu'elle est utilisée de façon raisonnable, équitable. Cela devrait même être une force, une véritable valeur ajoutée. L'appropriation de cette notion, sa mise en œuvre pratique constituent donc selon moi, la base de la pyramide de valeurs à construire.

L'impératif de qualité

Au motif que les moyens manquent, l'audiovisuel public croit parfois, pouvoir se contenter de certaines approximations. Pourtant, dans certains cas, il n'y a pas manque de moyens mais plutôt mauvaise allocation des ressources. Il convient par ailleurs de préciser que cette corrélation entre moyen et qualité n'est pas toujours aussi étroite qu'on veut bien le faire croire. De nombreuses entités audiovisuelles publiques disposent de dotations budgétaires qui sont loin d'être égalées par celles du privé.

L'on se trouve, en fait, face à une absence de référentiels de qualité difficiles à mettre en place du fait que les talents ne sont pas toujours récompensés. Il faudra mieux analyser les contributions de chacun et récompenser de façon équitable.

L'équité n'est pas l'égalité. Il est vrai en revanche que le développement des habiletés des personnels est une nécessité qui s'impose au management.

L'ajustement technologique permanent

Une fois encore, la question du déclassement technologique se pose. [Il faut d'ailleurs se féliciter et féliciter les organisateurs d'avoir prévu des échanges concernant la transition numérique]. Mais pour rester sur cette question, l'acquisition de technologies obsolètes ou inadaptées demeure une question sérieuse. D'abord, le processus de décision d'achat est hélas trop souvent influencé par des intérêts contradictoires ; ensuite, en la matière, nous sommes encore dans la politique d'équipement basée sur l'offre et pas toujours sur les besoins. S'y ajoute la question des coûts finaux qui se trouvent souvent augmentés par des "surestaries" de quelques intermédiaires habiles.

La qualité de l'équipement devrait faire partie de la marque que doit afficher l'audiovisuel public. Manque de moyens ? Sans doute, mais insistons aussi sur la mauvaise allocation des ressources. Je crois que la question des équipements est à cet égard symptomatique : Alors que plus d'une entité audiovisuelle publique réclame des moyens pour acheter des équipements somme toute financièrement à leur portée, nous voyons des parcs automobiles plutôt bien fournis.

L'autre question est l'inexistence parfois d'une politique d'ensemble, d'une sorte de schéma directeur. Ce qui a pour conséquence, la cohabitation d'outils de production hétéroclites qui ne produisent pas les interactions bénéfiques, quand ils ne sont pas carrément en conflit.

La connaissance du Public et de ses attentes

Il est devenu malaisé de percevoir à quels publics s'adressent enfin de compte ces télévisions publiques. Elles n'ont pas souvent recours aux études qualitatives qui, pourtant devraient leur permettre d'ajuster leurs offres et de satisfaire les attentes qu'elles semblent de fait ignorer. Des modalités pratiques pour une approche de l'audience sont donc nécessaires. Je pense que si les entités publiques ne parviennent pas à appréhender globalement leur public, avant de les segmenter, elles ne pourront jamais ajuster leurs offres et développer la politique de marque à laquelle elles voudraient aspirer.

La diversification

Plusieurs raisons militent en faveur d'une véritable politique de diversification. Parmi lesquelles, la nécessité pour l'audiovisuel public d'éviter la marginalisation qui le guette s'il se tient à l'écart de ce vaste mouvement de mutations techniques qui démultiplie les canaux d'acquisition et de diffusion d'images. L'idée d'innovation pour des organisations monopolistiques généralement rétives à la pluralité des sources et des moyens de diffusion, n'est pas si évidente.

Il leur faut opérer une véritable rupture si elles veulent intégrer de nouveaux publics dont les centres d'intérêt sont tournés vers le monde entier. [Je m'empresse de préciser que je ne suis pas adepte fanatique de l'incantation en faveur des nouveaux objets et autres réseaux prétendument sociaux]. Mais les ignorer n'est pas de bonne politique, lorsqu'on apprécie leur poids tant au plan social qu'économique. Précisément, du point de vue financier malgré les efforts des propriétaires, c'est à dire des États, il est de plus en plus question de création de ressources additionnelles par l'audiovisuel public.

Or, certaines de ces innovations recèlent un potentiel qui, bien exploité, pourrait constituer de nouveaux centres de profit.

En outre, si les systèmes de production sont rationalisés, bien des entreprises de l'audiovisuel public sont en mesure de vendre leur surplus de productions à condition que celles-ci soient de qualité.

La matrice régulatrice

Lorsqu'on regarde de près les méthodologies de régulation, le sentiment persiste d'une sorte d'asymétrie. Tout se passe en effet comme si les entreprises de l'audiovisuel public étaient freinées dans leur développement par des contraintes multiples : celles issues des cahiers de charge, mais également des pratiques et usages non écrits qui leur enlèvent de fait, beaucoup de leur capacité d'innovation. Des interférences parfois intempestives entravent le management. Le renforcement de la marque publique ne peut aller sans une stratégie de régulation plus souple. Qui, tout en gardant ses principes, ne doit pas se transformer en machine à sanctions, avec à la clé un dénigrement systématique.

De mon point de vue, il incombe même au régulateur d'expliquer ces diverses contraintes et de contribuer à valoriser les différences que présentent les chaînes publiques, mais que la trop grande normalisation des images (« le mainstream ») a tendance à reléguer au rang de tares. Le régulateur a aussi vocation à renforcer la marque publique. La valorisation de la marque publique est une mission au moins implicite du régulateur.

Conclusion

Je voudrais personnellement me féliciter une fois encore, de la pertinence des différents thèmes. Celui autour duquel nous avons eu à intervenir est d'une importance capitale. Car, nous sommes engagés dans des processus de libéralisation audiovisuelle qui ne doivent pas consister à détricoter l'audiovisuel public. Dans d'autres secteurs, le règne du tout libéral et les pressions multiples, ont amené les États à abandonner, à désertier même des secteurs stratégiques. Non seulement ceux-ci n'ont pas bénéficié du second souffle attendu, en tout cas promis par des acheteurs pressés, mais il y a eu, dans certains cas, un dépouillement de l'état. Qui s'est retrouvé plus affaibli que jamais et parfois obligé de subir la loi des grands groupes.

Un tel renversement de perspective a eu des conséquences qu'on ne mesure pas toujours.

Dans le cas de l'audiovisuel, il ne s'agit donc pas d'organiser la grande braderie des ondes.

Il s'agit cependant d'inviter à la table de la créativité tous ceux qui peuvent apporter une vraie plus-value.

Une fois encore, cela ne doit pas se faire au détriment de l'audiovisuel public qui, s'il s'est souvent et plus qu'à son tour, discrédité en maintes occasions, demeure un patrimoine commun. Et je crois vraiment que l'audiovisuel public n'a pas encore dit son dernier mot.

Toutefois, Il est illusoire de prétendre faire émerger cette marque publique ou de la consolider sans un minimum d'effort commun.

Ainsi, la construction, la reconstruction, la valorisation, la promotion de la marque publique est une action collective qui revêt plusieurs aspects. Par exemple, la question de la gouvernance, le mode de sélection des dirigeants, sont d'une importance indéniable. Les dirigeants savent rarement de quel temps d'action ils disposent. Une sorte d'incertitude les empêche de planifier, voire dans certains cas, de prendre des décisions de gestion courante.

Cela nécessite par conséquent, une redistribution des cartes et un meilleur partage de rôles entre acteurs. Sur un large spectre qui regroupe décideurs politico-institutionnels, instances de régulations, dirigeants efficaces et à peu près sereins : l'avenir de la marque publique dépend en effet d'une volonté commune et d'actions organisées.

Comme vous pouvez le constater, la marque était au début de notre propos, une hypothèse. À la fin, elle devient une thèse. Dans les faits, seule la volonté collective pourrait permettre une telle transmutation.

Je vous remercie.

BIOGRAPHIES

Abdourahamane OUSMANE

M. Abdourahamane OUSMANE, journaliste âgé de 41 ans, est Président de l'**Observatoire National de la Communication (O.N.C)**, Institution qui est l'organe de régulation du secteur des médias au Niger.

Très présent dans le milieu associatif nigérien, il a été aussi président du réseau des journalistes pour les droits de l'Homme, président du Conseil d'Administration de la Maison de la presse qui fédère plusieurs associations de professionnels de la Communication.

Il a été aussi directeur de la rédaction du Groupe privé de communication « ALTERNATIVE », qui, on peut le rappeler, annonçait comme but à sa création en 1994 : « œuvrer à l'avènement d'une société fondée sur l'égalité des droits humains et des sexes, soucieuse de la préservation de l'environnement et de la promotion de la jeunesse, et valorisant la solidarité entre les peuples ».

M. Abdourahamane OUSMANE, est reconnu au plan international pour son combat en faveur de la liberté de la presse et son engagement dans le mouvement altermondialiste.

En novembre 2010, il a reçu le Prix des Droits de l'Homme de la République française et a été désigné comme personnalité du cinquantenaire des indépendances africaines au titre du Niger par un jury franco-africain.

Ibrahim SY SAVANE

Ibrahim SY SAVANE est Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, HACA de la Côte d'Ivoire. Il a été Ministre de la Communication dans le Gouvernement d'union de 2007 à 2010. Spécialiste de l'Économie des médias et des systèmes d'information, après avoir été journaliste à jeune Afrique puis au groupe de Presse public *Fraternité Matin* dont il fut Directeur général avant d'exercer dans le privé.

Auteur de plusieurs publications sur les enjeux de la communication, il a été consultant international. Ibrahim SY SAVANE a réalisé l'étude sur le *statut économique des médias ivoiriens* et participé à plusieurs sessions de réflexion sur l'avenir des médias publics en Afrique.

Comme Ministre de la Communication, il a impulsé plusieurs réformes parmi lesquelles la création du *Fonds de soutien et de Développement de la Presse* ainsi que la *Convention collective des journalistes et agents des entreprises de presse*.

Nommé à la tête de la HACA depuis mai 2011, il a la charge de piloter le processus de libéralisation audiovisuelle et de préparer la transition numérique.

Ibrahim SY SAVANE, âgé de 56 ans, il est marié et père d'une fille.

CONFÉRENCES en séance plénière

MIGRATION NUMÉRIQUE : LA TNT

Conférence de Monsieur Jean-Pierre VERINES

Directeur technique TV5MONDE

TV5MONDE

SOMMAIRE

► **Les enjeux**

- Stratégiques
- Economiques
- Qualitatifs
- Les coûts

► **Comment faire?**

- Les points hauts
- La transition
- Les décodeurs
- L'assistance



1

TV5MONDE

LES ENJEUX STRATEGIQUES

- Etre l'opérateur de la bascule de la diffusion analogique vers le numérique avant 2015.
- Garder si possible la maîtrise sur la télédiffusion de l'ensemble des chaînes publiques et privées par la maîtrise de l'exploitation des plates-formes d'encodage.
- Opportunité de démultiplier la programmation nationale en chaînes thématiques ex: sport, jeunesse, ou régionales
- Anticiper la montée en puissance progressive par l'acquisition d'émetteurs convertibles (exemple le Togo)



2

TV5MONDE

LES ENJEUX ECONOMIQUES

- Mutualisation des moyens de télédistribution constitue un geste vert significatif non seulement par une économie d'énergie, un seul émetteur pour plusieurs chaînes, mais aussi environnemental et sanitaire par le regroupement des différents sites d'émissions de fortes puissances en un seul lieu.
- Retour sur investissement par un ticket d'entrée pour les chaînes privées.
- Financement partiel de la modernisation des outils de production de la chaîne nationale au travers des recettes générées par l'exploitation de la télédistribution.
- Accord de commercialisation des décodeurs grand public



3

TV5MONDE

LA QUALITE TECHNIQUE

- Dans un souci de qualité optimale, l'homogénéité des outils vidéo de bout en bout de la chaîne, depuis la captation jusqu'à la diffusion, est primordiale.
- La problématique de la disparité de qualité vidéo entre les chaînes au travers du multiplexage numérique peut être plus ou moins « lissé » en régulant plus ou moins les débits ou en jouant sur les seuils en mode statistique.
- La puissance d'émission nécessaire en diffusion numérique est moindre qu'en analogique à iso couverture territoriale. Pour autant afin d'offrir une bonne qualité de réception il est essentiel de garantir l'énergie électrique suffisante pour l'ensemble du dispositif d'émission relativement sensible.



4

TV5MONDE

QUELQUES CHIFFRES

- Le Coût d'un système d'émission hertzien en numérique varie en fonction de la couverture souhaitée et/ou possible et de la hauteur de ses antennes.
- Le choix du standard permet d'intégrer dans un canal analogique:
 - 8 canaux SD ou 3 HD en DVB-T (Mpeg2)
 - 19 canaux SD ou 6 HD en DVB-T2 (Mpeg4 AVS ou H264)
- Bien que le choix du standard H264 (SADC-CRR-06) soit plus économique au niveau de la diffusion, il ne faut pas sous évaluer le coût des terminaux grand public encore supérieur à 60\$ contre 15\$ en DVB standard.



5

TV5MONDE

QUELQUES CHIFFRES (à titre indicatif)

| Puissance d'émission | 2KWatts | 5KWatts | 10KWatts |
|-----------------------------------|---|--------------------|--------------------|
| Rayon moyen couvert H= 200m | 20 Kms | 45 Kms | 80 Kms |
| Puissance électrique vitale | 5 K _{VA} | 13 K _{VA} | 25 K _{VA} |
| Réception des signaux | 2 k€/canal (via satellites) | | |
| Coût Multiplexage 8+1 DVB | 200 k€ soit 22 k€/canal | | |
| Coût Multiplexage 19+2 H264 | 400 k€ soit 21 k€/canal | | |
| Onduleur et groupe électrogène | Onduleur=12 k€ pour 10mn & Grou.Eléctro=10 k€ | | |
| Carburant 24h 7jours/7 1,25€ | 22 000 litres/an | 35 000 litres/an | 52 500 litres/an |
| Emetteur, Câble, Aériens, instal. | 60 k€ | 98 k€ | 145 k€ |
| Coût pour 1 CH analogi. / 3 ans | 160 k€ | 253 k€ | 365 k€ |
| Coût pour 8 CH numeri. / 3 ans | 373 k€ / 47k€ | 467 k€ / 58k€ | 579 k€ / 72 k€ |
| Coût pour 19 CH numer. / 3 ans | 595 k€ / 31k€ | 689 k€ / 36k€ | 802 k€ / 42k€ |



6

LE CADRE JURIDIQUE DE LA TNT

Conférence de Monsieur Jean-Michel ORION

Directeur juridique à France Télévisions

Introduction

La Télévision Numérique Terrestre (TNT) c'est le passage d'un monde cloisonné et limité d'acteurs audiovisuels à un monde plus ouvert où la concurrence va être vive et où le téléspectateur va devenir à terme son propre directeur des programmes. C'est donc la promesse d'un paysage audiovisuel renouvelé et enrichi !

Face à ce défi numérique, cette révolution en cours, la question posée - au regard de l'arrivée de la TNT sur le continent Africain en 2015 - est donc de savoir comment nous nous sommes organisés et préparés en France pour le passage de ce monde analogique, connu depuis des décennies, à ce nouveau monde de la TNT.

En France, l'histoire de la TNT a commencé par une prise de conscience politique dans les années 1995-2000 sur la nécessité de combler ce que l'on appelle la fracture numérique. Partant de là, le gouvernement et le Parlement se sont saisis de ce dossier complexe et ont élaboré des instruments réglementaires et législatifs qui ont ainsi permis d'organiser la mise en place et le déploiement de la TNT dans les meilleures conditions.

C'est donc la loi du 1^{er} août 2000 qui, tout en modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, a posé les premières pierres à l'édifice de la TNT qui ne sera lancé effectivement que 5 ans plus tard le 30 mars 2005 et dont le déploiement technique vient de se terminer le 30 novembre 2011.

La loi a ainsi élaboré un cadre juridique précis et orchestré avec le régulateur national (le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel -CSA-), tant le déploiement technique au travers notamment de la création et la gestion des multiplexes dont Jean-Pierre Vérines vous parlera, que les procédures d'attribution des fréquences numériques et les appels à candidature pour l'utilisation de ces fréquences visant à voir notamment l'émergence de nouveaux entrants et sur lequel je vais m'attarder au cours de cette présentation.

1. L'attribution des fréquences

Les principes généraux et les modalités d'attribution des fréquences sur le futur réseau numérique hertzien terrestre sont prévus par la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, modifiée par la loi du 1^{er} août 2000.

La loi du 1^{er} août 2000 a en effet, d'une part, étendu les critères de sélection des opérateurs analogiques aux services en mode numérique, et, d'autre part, prévu des critères spécifiquement applicables à ces derniers. Le régulateur national (CSA) favorise, dans ses critères d'attribution de fréquences, les programmes de télévision proposés gratuitement aux téléspectateurs.

En vertu de l'article 21 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, le Premier ministre a confié au CSA, autorité nationale de régulation du secteur audiovisuel, les bandes de fréquences hertziennes destinées à la radiodiffusion.

À ce titre, le CSA accorde donc les autorisations d'usage de la ressource radioélectrique service par service, en appréciant l'intérêt de chaque projet pour le public au regard des modalités et critères posés par la loi. En matière de diffusion en mode numérique, le CSA a déterminé les quatre catégories de services de télévision suivantes : nationale, locale, en clair, cryptée.

Il est à noter que ces procédures d'autorisation diffèrent selon que les services répondent à des missions de service public ou à des fins commerciales.

Les procédures d'attribution des fréquences aux opérateurs privés s'effectuent par appel aux candidatures. Les chaînes de service public bénéficient d'une procédure d'attribution prioritaire des fréquences, pour l'exécution de leurs missions (article 26 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée).

Ces obligations, matérialisées dans une convention conclue entre le CSA et chacun des opérateurs privés, et dans les cahiers des charges des chaînes de service public, trouvent leur contrepartie dans le principe de la gratuité des fréquences utilisées par les opérateurs.

2. Les critères de sélection des opérateurs

La loi du 30 septembre 1986 modifiée pose donc les critères aux termes desquels le régulateur national (CSA) délivre les autorisations d'usage de la ressource radioélectrique après procédure d'appel aux candidatures.

Certains critères sont applicables à l'ensemble des procédures d'autorisation, mais d'autres ont été spécifiquement adaptés pour la télévision numérique terrestre et, plus particulièrement au sein de celle-ci, pour les services en télévision haute définition (TVHD).

a. Les critères généraux

Aux termes de l'article 29 de la loi du 30 septembre 1986 précitée, le CSA délivre les autorisations d'usage de la ressource radioélectrique après procédure d'appel aux candidatures en « *appréciant l'intérêt de chaque projet pour le public, au regard des impératifs prioritaires que sont la sauvegarde du pluralisme des courants d'expression socio-culturels, la diversification des opérateurs, et la nécessité d'éviter les abus de position dominante ainsi que les pratiques entravant le libre exercice de la concurrence* ».

Lors de l'examen des candidatures, le CSA doit également prendre notamment en compte certains critères tels que celui de l'expérience acquise par le candidat dans les activités de communication ou celui du financement et des perspectives d'exploitation du service.

Pour la TNT, ces critères ont été complétés pour tenir compte des caractéristiques de ce mode de diffusion. Ainsi, l'article 30-1 de la loi du 30 septembre 1986, précise que le CSA doit notamment prendre en considération :

- ▶ les engagements du candidat en matière de couverture du territoire, de production et de diffusion d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques françaises et européennes ;
- ▶ la nécessité d'offrir des services répondant aux attentes d'un large public et de nature à encourager le développement rapide de la TNT ;
- ▶ la nécessité de favoriser, dans la mesure de leur viabilité économique et financière, notamment au regard de la ressource publicitaire, les services gratuits contribuant à renforcer la diversité des opérateurs.

b. Les critères spécifiquement applicables aux services de télévision numérique terrestre en haute définition (HD)

La loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 5 mars 2007 a doté le CSA des outils nécessaires au lancement d'appels à candidatures pour la diffusion hertzienne terrestre de services de TVHD (Télévision en haute définition) en TNT. Elle a créé à cet effet une nouvelle catégorie de services spécifiques pour les services en haute définition (HD) et précisé les modalités d'attribution de la ressource radioélectrique pour ces services en HD.

Parmi les critères de délivrance des autorisations, le 4ème alinéa du III de l'article 30-1 de la loi du 30 septembre 1986 demande au CSA de :

- ▶ favoriser la reprise des services préalablement autorisés en TNT ;
- ▶ tenir compte des engagements en volume et en genre pris par le candidat en matière de production et de diffusion en HD de programmes, en particulier d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques d'expression originale française et européenne ;
- ▶ tenir également compte de l'offre de programmes dont les formats sont les plus adaptés à la HD et les plus à même d'encourager la réception de services en HD par le plus grand nombre.

3. Le droit d'usage prioritaire des fréquences pour le service public

Comme nous l'avons évoqué au paragraphe 1 et afin de poursuivre dans l'intérêt général les missions de service public qui leur sont confiées, les chaînes publiques, bénéficient en priorité d'un

droit d'usage des ressources radioélectriques nécessaires à la diffusion de leur programme par voie hertzienne terrestre.

Le II de l'article 26 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication modifié par la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision dispose en effet que : « *A la demande du Gouvernement, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, respectivement pour les ressources radioélectriques de radiodiffusion et de transmission, accordent en priorité aux sociétés mentionnées à l'article 44 [France Télévisions et la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France] ou à leurs filiales répondant à des obligations de service public le droit d'usage de la ressource radioélectrique nécessaire à l'accomplissement de leurs missions de service public.*

Dans les mêmes conditions, le Conseil supérieur de l'audiovisuel accorde en priorité à la chaîne culturelle européenne issue du traité signé le 2 octobre 1990 [ARTE] le droit d'usage de la ressource radioélectrique nécessaire à l'accomplissement des missions qui lui sont confiées par ce traité.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel accorde en priorité à la chaîne visée à l'article 45-2 [la Chaîne parlementaire] le droit d'usage de la ressource radioélectrique nécessaire à la diffusion de ses programmes en mode numérique.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel veille à regrouper sur une ou plusieurs fréquences les services des sociétés diffusés en mode numérique qui bénéficient des dispositions des trois alinéas précédents. »

En conséquence, il appartient au Gouvernement (hormis pour la Chaîne parlementaire) de demander aux affectataires des fréquences nécessaires à la diffusion des programmes des sociétés concernées. C'est ainsi, en application de l'article 26 de la loi, que le Gouvernement a demandé l'attribution prioritaire d'un droit d'usage de la ressource radioélectrique :

en avril 2002, pour la diffusion de France 2, France 3, France 4, France 5, ARTE au niveau national pour la diffusion de leurs services de télévision par voie hertzienne terrestre en mode numérique ;

à l'été 2008, pour la diffusion en haute définition de France 2 et ARTE en métropole ;

en décembre 2009, pour étendre la diffusion de France Ô à l'ensemble du territoire métropolitain ;

en décembre 2009, pour le lancement d'un bouquet de chaînes publiques en Outre-mer fin 2010. Ainsi, dans chaque département et collectivité d'Outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, les services France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, la Télé Pays, ARTE et France 24 sont diffusés en définition standard sur la TNT.

4. IV Le respect du pluralisme du paysage hertzien numérique

Au-delà des éléments précités, la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication pose un ensemble de règles anti-concentration spécifique au secteur audiovisuel, rendu nécessaire par la sauvegarde du pluralisme des courants d'expression socioculturels. Le pluralisme des courants d'expression socioculturels est en lui-même un objectif de valeur constitutionnelle et une des conditions de la démocratie, ainsi que le Conseil constitutionnel a eu l'occasion de l'affirmer : « *La libre communication des pensées et des opinions, garantie par l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, ne serait pas effective si le public auquel s'adressent les moyens de communication audiovisuelle n'était pas à même de disposer, aussi bien dans le cadre du secteur public que dans celui du secteur privé, de programmes qui garantissent l'expression de tendances de caractères différents dans le respect de l'impératif d'honnêteté de l'information* ».

Le dispositif de la loi du 30 septembre 1986 est complété par l'application normale des règles du droit commun de la concurrence, le Conseil de la concurrence recueillant l'avis du CSA lorsqu'il statue dans le secteur audiovisuel (article 41-4 de la loi du 30 septembre 1986).

a. Dispositions générales

Le CSA est chargé de veiller au respect du dispositif anti-concentration. Il est tenu d'assurer, d'une manière générale, le respect du principe du pluralisme, par exemple lors de ses décisions d'attribution des droits d'usage de la ressource radioélectrique.

Il dispose à cet effet de pouvoirs d'information. L'article 19 de la loi du 30 septembre 1986 précise la nature des informations que l'autorité de régulation est habilitée à solliciter, tant auprès des opérateurs que des administrations concernées, sans notamment que puisse lui être opposé le secret des affaires.

Il prend toute mesure utile en la matière dans les conventions qu'il conclut avec les services de télévision sur l'ensemble des supports de diffusion.

Par ailleurs, plusieurs dispositions de la loi visent à faciliter le contrôle de ces mesures (articles 35 à 38 : interdiction de prête-nom, information du CSA des modifications du capital, etc.).

b. Dispositions relatives à la composition du capital social des services de télévision

Afin de faciliter l'introduction de la TNT, les restrictions historiques aux limitations en capital ont été supprimées ou atténuées :

▶ la règle selon laquelle une même personne ne peut détenir, pour les services nationaux, plus de deux participations égales à 15 % du capital ou des droits de vote, ou plus de trois participations égales à 5 %, a été restreinte à la diffusion analogique terrestre (4ème et 5ème alinéas du I de l'article 39) ;

▶ la limitation à 49 % de la part du capital ou des droits de vote qu'une même personne peut détenir, directement ou indirectement, dans le capital ou les droits de vote d'un service national de télévision concerne les chaînes « dont l'audience moyenne annuelle dépasse 2,5 % de l'audience totale des services de télévision », ce qui a pour effet d'exclure pendant la phase de lancement de la TNT les nouvelles chaînes de l'application de cette disposition (1er alinéa du I de l'article 39) ;

▶ ce même seuil d'audience se retrouve pour désigner la limitation à 33 % du capital ou des droits de vote qu'un éditeur de télévision national peut détenir dans une télévision locale, ce qui permet de faciliter les associations entre les nouveaux entrants nationaux de la TNT et les acteurs locaux (III de l'article 39).

c. Les règles limitant le cumul des autorisations de services de télévision (article 41 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication)

▶ Interdiction de contrôler plus de sept télévisions nationales numériques terrestres (4ème alinéa de l'article 41) ;

▶ Interdiction de contrôler à la fois un service national dont l'audience dépasse 2,5 % de l'audience totale des services de télévision et un service local de télévision analogique (3ème alinéa de l'article 41) ;

▶ Interdiction de détenir deux autorisations de télévision locale dans la même zone (7ème alinéa de l'article 41) ;

▶ Interdiction de cumuler des autorisations de télévision locale sur différentes zones pour une desserte de plus de douze millions d'habitants (9ème alinéa de l'article 41).

d. Les mesures encadrant la concentration multimédia (articles 41-1-1 et 41-2-1 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication)

Pour qu'une autorisation d'usage de bande de fréquence terrestre puisse être délivrée par le CSA à un éditeur de services diffusés en mode numérique, cette personne doit respecter la règle dite des « deux sur trois », selon des modalités différentes pour les autorisations à vocation nationale et celles à vocation locale :

Au plan national, un opérateur ne peut se trouver dans plus de 2 des 3 situations suivantes :

▶ éditer un ou plusieurs services de télévision hertzienne desservant au moins 4 millions d'habitants ;

▶ éditer une ou plusieurs stations de radio desservant au moins 30 millions d'habitants ;

▶ éditer ou contrôler des quotidiens d'information politique et générale représentant plus de 20 % de la diffusion totale nationale.

Au plan local, un opérateur ne peut se trouver dans plus de 2 des 3 situations suivantes :

- ▶ éditer un ou plusieurs services de télévision hertzienne, à caractère national ou non, reçus dans la zone considérée ;
- ▶ éditer une ou plusieurs radios dont l'audience potentielle cumulée, sur cette zone, dépasse 10 % du total des audiences potentielles cumulées ;
- ▶ éditer un ou plusieurs quotidiens, à caractère national ou non, d'information politique et générale diffusés dans cette zone.

Conclusion

Pour résumer mon propos et comme vous avez pu le constater à l'écoute de cette intervention, il apparaît indispensable de sensibiliser fortement vos gouvernements et autorités de régulation nationale afin qu'ils se saisissent de ce dossier au plus vite au regard de l'échéance de 2015.

En effet, anticiper, organiser et orchestrer cette migration vers le numérique est l'élément clé de la réussite de sa mise en place dans les meilleures conditions tant pour les éditeurs de chaînes que vous êtes que pour les téléspectateurs qui vont devoir s'équiper d'un nouveau matériel de réception pour ce passage du monde traditionnel de l'analogique au monde merveilleux du numérique !

RAPPORTS des Ateliers

ATELIER STRATÉGIE

1 Les Droits Sportifs

On assiste depuis plusieurs années à une inflation très importante des droits sportifs sur le territoire africain. En particulier la CAN, manifestation majeure de football en Afrique, a vu le coût des droits proposés aux télévisions africaines être multiplié par 10 ou 20 ! La CAF (Confédération Africaine de Football) a cédé les droits à une agence de commercialisation qui propose des offres groupées, comportant plusieurs manifestations, à des tarifs ressentis comme exorbitants par les télévisions africaines et bien au-delà de leurs moyens financiers.

Ces coûts sont tels qu'ils ne peuvent être couverts par les recettes publicitaires.

Parallèlement CFI qui était un acteur majeur sur le marché des droits sportifs en Afrique s'est retiré, tout en restant présent sur le volet des prestations techniques (transport et organisation des commentaires par exemple).

Les débats des participants à l'atelier stratégique ont pu faire apparaître plusieurs points :

- 1) Les télévisions publiques sont légitimes pour diffuser des retransmissions sportives, qui sont des événements facteur de rassemblement et créateur de lien social.
- 2) Elles sont aujourd'hui dans la plupart des pays africains les seules à pouvoir toucher le plus large public, grâce à leur couverture étendue du territoire.
- 3) Il est indispensable qu'elles se regroupent pour adopter une attitude commune seule à même de peser sur les organisateurs de droits. Les cadres existants (RAPAF et UAR) ont été évoqués au cours des débats. Le soutien et l'expertise de CFI pour établir une stratégie ont été également sollicités.
- 4) Chaque organisme de télévision doit sensibiliser les dirigeants de son pays pour appuyer les interventions et les pressions coordonnées sur la CAF, voire sur la FIFA. Il est à noter que la FIFA a été sensible à l'importance de permettre l'accès de tous les Africains à la Coupe du Monde d'Afrique du Sud et avait modéré le montant des droits de cet événement.

Au-delà de la problématique de la CAN 2012 les télévisions africaines doivent s'organiser face à l'évolution actuelle du marché des droits sportifs. Elles doivent notamment chercher à valoriser au mieux l'apport du sport sur leurs antennes en terme d'image, de positionnement, pour en faire un véritable élément de leur stratégie de communication et en exploitant toutes les opportunités de recette commerciales. Elles peuvent également intégrer ces événements sportifs dans leur politique d'acquisition de matériel et de formation du personnel.

3 La Transition Numérique en Afrique

Les débats en atelier ont fait suite aux présentations faites en séance plénière portant l'un sur les aspects techniques et l'autre sur les aspects législatifs et réglementaires à travers la présentation de l'expérience française.

Les échanges ont mis en lumière les éléments suivants :

- plusieurs télévisions africaines ont déjà opéré la numérisation de leurs moyens de production, mais peu ont démarré la numérisation de la diffusion. Cette dernière étape est plus complexe, car elle ne met pas seulement en jeu les équipements de la chaîne, mais nécessitera l'équipement des téléspectateurs en dispositif de réception approprié.

- La diffusion numérique apporte une meilleure qualité d'image et de son, mais également une économie en terme d'équipements d'émission et d'utilisation de fréquences. Là où un émetteur analogique diffusait un programme de télévision, un émetteur numérique diffuse un « multiplex » agrégeant plusieurs programmes de télévision.
- La mise en œuvre de la numérisation suppose la réponse préalable à plusieurs questions :
 - a) choix de la norme de compression pour le signal TV : MPEG 2 ou MPEG 4 et de la norme de modulation pour l'émission DVB-T ou DVB-T2. Ces choix déterminent le nombre de chaînes possibles par multiplex.
 - b) Processus d'attribution des autorisations pour les nouvelles chaînes permises par cette technologie, et choix de l'autorité qui attribuera ces autorisations.
 - c) Les chaînes ainsi désignées ont vocation à être regroupées sur un ou des multiplex (selon leur nombre). Il faut déterminer qui décide de ces regroupements, puis qui opère techniquement le multiplex et la nature des relations avec les chaînes qui le compose
 - d) Une planification des fréquences doit être opérée, et lorsque plusieurs chaînes analogiques existent avec chacune leurs moyens de diffusion (pylônes et émetteurs), une rationalisation peut être opérée à l'occasion de la numérisation grâce à un regroupement sur un seul pylône.
- Chaque autorité nationale doit donc fixer le cadre réglementaire de l'opération et il est souhaitable qu'un organe de coordination des acteurs concernés soit désigné. A titre d'exemple on a rappelé qu'en France c'est le CSA, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, organe de régulation du secteur qui en a été chargé. Il a désigné les attributaires des nouvelles licences à la suite d'une procédure d'appel d'offres, opéré les regroupements sur les multiplex, planifié les fréquences et fixé le calendrier d'arrêt des émetteurs analogiques.
- Concernant les équipements de réception (téléviseurs et adaptateurs) il est souhaitable que, dès que les choix de norme ont été faits, les autorités locales s'assurent que les téléviseurs importés et commercialisés dans le pays soient équipés du dispositif de réception compatible.
- Plusieurs pays ont déjà démarré cette réflexion sur ce cadre réglementaire. A titre d'exemple le Niger a conduit les travaux préparatoires et devrait prochainement fixer son cadre réglementaire. Là où ce n'est pas le cas, les télévisions devraient sensibiliser leurs autorités nationales et pourraient contribuer par des propositions à partir de leur propre scénario.

ATELIER RADIO

Présidé par Monsieur Khamed ABDOULAYE, Directeur Général de L'Institut de Formation aux Techniques de L'Information et de Communication (IFTIC), l'atelier radio a débuté ses travaux par une présentation des participants à la 20^{ème} édition du SÉFOR.

L'objectif de l'atelier a expliqué Monsieur Ronald THEUNEN, chargé de mission du CIRTEF, est de confronter les idées, de partager les expériences en production, co-production, échanges de programmes, puis de dégager des recommandations dans le sens de l'épanouissement des radios partenaires du CIRTEF.

Après avoir partagé son expérience vécue en matière de co-production, Madame Françoise DOST a relevé des difficultés dans l'identification des personnes ressources ou points focaux dans les différentes radios partenaires du CIRTEF, des difficultés dans la programmation et la diffusion des productions qui leur sont destinées.

Dans son intervention, Monsieur Oumar SECK, Directeur de la radio RTS SENEGAL, a expliqué la nécessité d'augmenter les financements dans les pays du Sud, afin de booster les radios partenaires du

CIRTEF. Il a aussi recommandé de standardiser la production et de revoir la durée des émissions expédiées.

Dans sa communication, le Directeur de la coopération de la Voix du Vietnam, Monsieur DO Van Loan, a exposé le problème de la réception du numérique et c'est pourquoi la radio conserve son équipement analogique.

Il a toutefois ajouté que l'internet joue un rôle très important dans la conception d'un journal électronique en Vietnamien et en Anglais.

La particularité de la radio nationale camerounaise est l'utilisation des langues telles que le français et l'anglais pour la diffusion des programmes, propos avancés par le Directeur des Programmes de la CRTV, Monsieur Célestin BOTEN OTHON. Il a relevé des difficultés dans l'exécution de la grille de programmes et l'enrichissement du contenu des émissions.

Compte tenu des mêmes difficultés que rencontrent les radios partenaires du CIRTEF, le Président de l'Atelier Radio a proposé une série de mesures sous forme de recommandations énumérées ci-dessous :

1. D'envisager au plus vite le financement de la diffusion en collaboration avec le CIRTEF,
2. D'élaborer de nouvelles grilles de programmes radio,
3. D'établir une collaboration directe entre le CIRTEF et les écoles de formation des journalistes notamment avec l'Institut de Formation et de la Communication (IFTIC),
4. De continuer à favoriser la production et la coproduction entre les radios partenaires et le CIRTEF,
5. De définir le contenu des productions en tenant compte des exigences des auditeurs,
6. D'exploiter rationnellement le site du CIRTEF,
7. La principale recommandation reste l'élaboration d'une liste nominative de personnes de contacts représentant chacune des radios membres du CIRTEF.

ATELIER TÉLÉVISION

Un thème en particulier s'est imposé dans le cadre de l'atelier « Télévision » ; un thème qui a suscité un grand intérêt, et beaucoup fait réagir : celui de la production audiovisuelle locale, notamment les coproductions des chaînes publiques.

Le constat avait été dressé la veille : la production locale n'a pas la part du lion. Ce n'est certainement pas par manque d'intérêt que s'explique cette situation mais par des motifs liés aux difficultés de financement. En matière de fictions ainsi, les marchés étrangers sont en mesure de proposer des œuvres qui répondent aux attentes de nombreux directeurs de programmes : des tarifs attractifs, des séries longues, des intrigues bien menées.

Et de fait, la problématique peut se résumer de la façon suivante : comment garder un public nombreux, face à une concurrence accrue, sans perdre de vue nos missions de service public, dans un contexte budgétaire contraint ?

La question pourrait également être posée de la façon suivante : quels nouveaux chemins possibles pour une production locale de qualité à un coût raisonnable ?

Des initiatives locales pertinentes

Les discussions ont permis de montrer qu'il existait un peu partout des initiatives originales en réponse aux difficultés que j'ai soulignées - principalement, le manque de moyens - et que de ces initiatives, il était possible de tirer des enseignements profitables à tous.

C'est, je crois, la première leçon de nos travaux : l'importance des échanges et du partage d'expériences - c'est bien sûr l'un des principaux intérêts du CIRTEF- et surtout, l'appétence, l'attente des directeurs de programmes par la confrontation des idées. Après tout, les problèmes sont communs (les moyens manquent), pourquoi les solutions seraient-elles individuelles ?

L'atelier a été l'occasion d'échanger sur les expériences de coproductions ou de partenariats menées par plusieurs membres :

- celle de la télévision burundaise, en association avec des troupes d'acteurs ;
- celle de la télévision malienne, dans un schéma plus classique de coproduction par des apports en numéraire et en industrie ;
- celle de la télévision mauricienne, qui associe les téléspectateurs dans la recherche de concepts et de nouvelles écritures ;
- celles des télévisions sénégalaise et ivoirienne, expériences de progression des contenus locaux dans la grille des programmes, en partenariat avec des producteurs indépendants.

Au Sénégal, une tranche de 45 minutes est consacrée à des fictions locales de producteurs indépendants. Ces programmes, dont la première destination est la diffusion en vidéo auprès de la diaspora, rencontrent également un grand succès lors de leur diffusion par la RTS. Celle-ci ne les achète pas, mais partage les recettes publicitaires avec les producteurs.

En Côte d'Ivoire, où traditionnellement, la RTI obtenait d'importants succès d'audience avec des séries produites en interne (*Faut pas fâcher* et *Quoi de neuf ?*), des difficultés financières à partir de 2007 ont amené la télévision à commercialiser du temps d'antenne à des producteurs privés (avec par exemple la série de 300 épisodes *Ma famille*), avant d'instaurer un partage des recettes publicitaires avec les producteurs, puis, en 2010, de développer les achats de programmes auprès des producteurs indépendants, alors que les pouvoirs publics demandaient à la RTI de renforcer la part des productions locales aux heures de grande écoute. Dans ce contexte, le recours aux producteurs indépendants s'est révélé très bénéfique, les moyens de la télévision nationale ne lui permettant pas d'assurer un volume conséquent en production interne, tandis que certaines productions locales attiraient un public moins nombreux.

C'est la seconde leçon de nos travaux : des solutions originales peuvent être imaginées, l'important étant qu'elles soient partagées. Pas d'angélisme toutefois : la question du financement reste posée.

Recommandations de l'atelier Télévision

Dans ce cadre, les membres ont souhaité rappeler :

L'importance de l'existence d'un cadre réglementaire établissant des quotas de production audiovisuelle nationale ; certains membres soulignent que ceux-ci ne peuvent valablement atteindre leurs objectifs qu'à la condition que soient précisés les genres éligibles (exclusion de la publicité par exemple), et l'existence parallèle de quotas de diffusion des œuvres nationales aux heures de grande écoute ;

L'importance du partage des expériences. À cette fin, les participants ont souhaité - à l'unanimité - que les ateliers « Télévision » du SEFOR 2012 soient exclusivement consacrés à la thématique de la production locale, et en particulier de la coproduction. Les membres regrettent la brièveté des débats en atelier et l'impossibilité matérielle d'approfondir, que celle-ci et la multiplicité des thèmes induisent. L'inscription à l'ordre du jour des prochains ateliers de la thématique unique de la production audiovisuelle locale devra être l'occasion d'examiner attentivement les cadres juridiques existants et les modèles économiques développés par les membres (achats, préachats, coproductions et productions), de partager les expériences au besoin en analysant et en visionnant une sélection de productions ;

L'intérêt qui existe à développer les expériences avec le secteur de la production indépendante et de développer les coproductions. À cette fin, les formations pour les cadres souhaitées par certains membres pourraient intégrer une dimension relative aux coproductions (cadre juridique, dimension économique, négociation) ;

L'importance du rôle du CIRTEF dans le soutien aux membres et les échanges entre eux. À cet égard, il est apparu - alors que l'encadrement des télévisions publiques pouvait être renouvelé relativement rapidement - que certaines incertitudes existaient chez certains membres quant aux procédures d'accès aux fonds de soutien du Cirtef ou aux œuvres déjà réalisées, et qu'une plus ample communication sur les réalisations du Cirtef - et la mise en avant de ses travaux et réalisations - serait souhaitable, en particulier sur les œuvres ainsi financées diffusées entre les membres. Dans ce cadre, les membres ont souhaité :

- que le secrétariat général rappelle, par une procédure écrite, les modalités d'accès aux fonds de soutien du CIRTEF en faveur de la production ;
- que soit établi, à l'occasion de chaque SÉFOR, aux fins d'échange et de partage, un bilan détaillé de la diffusion par les membres des œuvres cofinancées par le Cirtef.

GROUPE DES RÉALISATEURS

SÉRIE LES GRANDES CAUSES II

LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La session de formation en Écriture de scénario de la série harmonisée sur les Grandes Causes II : Préservation de l'Environnement, a démarré avec deux grosses difficultés :

L'absence du tiers des Réalisateur·euses qui n'étaient pas encore arrivés ;

La non prise en compte par les Réalisateur·euses présents, des propositions faites trois semaines auparavant, à savoir choisir trois autres sujets qui se rapprochent du thème central du CIRTEF, trois sujets dans lesquels nous pourrions puiser pour travailler en toute sérénité.

Le lundi 28/11/2011

Ce premier jour de formation au CRFP (Centre Régional de Formation et de Production) de Niamey au NIGER, a donc réunit les participants à la formation.

Étaient présents :

Mme Sally MESSIO, Formatrice

Mr Kouadio EPOKOU, Réalisateur de Côte d'Ivoire

Mr Kokou AGBEMADON, Réalisateur du Togo

Mme Yolande EKOUMOU, Réalisateur du Cameroun

Mr Pierre ELA, Réalisateur du Cameroun

Mme Faouzia ALI AMIR, des Comores.

Il est à noter que Faouzia ALI AMIR, représentant son Directeur Général à cette 20^{ème} édition du SÉFOR n'était pas une réalisatrice directement concernée par cette série.

Elle a néanmoins tenu à rester avec nous, dans cet atelier qui lui apportait des connaissances supplémentaires en tant que productrice de programmes liés à l'Environnement. Je n'ai trouvé aucun inconvénient à l'intégrer, mais tout en prenant soin de ne pas perturber le plan de travail préétabli.

J'ai tout d'abord commencé par préciser le contexte dans lequel allait se dérouler la formation, en l'occurrence le rejet par la commission Télévision de l'OIF de tous les dossiers présentés, en insistant sur la nécessité de terminer la formation avec un document professionnel.

Ce rejet était dû à la non-conformité des dossiers au thème choisi par le CIRTEF mais encore aux mauvaises notes d'intention, pièces maîtresses des dossiers de candidature, qui accompagnaient les sujets.

Quelques semaines avant la rencontre de Niamey, j'ai pris soin d'envoyer des mails à tous les réalisateurs, leur demandant de réfléchir sur de nouveaux sujets, d'en sélectionner trois qu'ils viendraient présenter à la session de formation, pour qu'au final on en retienne le meilleur. En tout cas celui qui correspondrait le plus au thème de « la préservation de l'environnement » et pour lequel le Réalisateur se sentirait le plus inspiré.

Tous sont arrivés sans sujets. Face à un vide d'inspiration, j'ai fait faire un exercice de réflexion à chacun des Réalisateurs. Après plusieurs échanges, de nouveaux sujets ont été proposés et retenus alors que certains anciens étaient conservés.

Il faut relever ici que les Réalisateurs, presque à l'unanimité ont décrié « **l'incompréhensible inadéquation entre la série que le CIRTEF semble avoir mise en place, et les documents qui ont été envoyés aux chaînes de télévision.** » Selon eux, le thème était « les Grandes Causes II » sans aucune précision. D'où la liberté de choix de sujets retrouvés dans le document du CIRTEF. Un vide qui a donné la latitude à ces derniers de traiter des sujets dont la problématique pouvait, selon eux, intéresser d'autres pays Africains.

J'ai accepté d'être la porte-parole des Réalisateurs quant à la nécessité de définir clairement le thème pour les Télévisions intéressées, tout en proposant que l'on fasse table rase de tout ce qui précède et de repartir sur de nouvelles bases. D'abord en choisissant un sujet lié à la préservation de l'Environnement, ensuite en apprenant à faire une note d'intention, un synopsis et un scénario corrects et conformes, afin de donner au dossier à présenter en juin une chance d'être financé.

Tous ces débats nous ont conduits à l'heure du déjeuner et la discussion ayant creusé les uns et les autres, tout le groupe s'est retrouvé au restaurant. Heureux moment qui a permis à la tension nerveuse de se stabiliser. Ouf !

La formation proprement dite a concrètement démarré dans l'après-midi, par la sélection d'un sujet précis et définitif. Les participants ont été encouragés à émettre plusieurs idées, des idées qui ne pouvaient être validées que lorsqu'elles donnaient une réelle possibilité de trouver matière à filmer.

Les sujets finalement retenus sont les suivants :

Kouadio EPOKOU : L'appauvrissement de la lagune ABY ;

Kokou AGBEMADON : L'érosion des côtes togolaises ;

Pierre ELA : La pollution liée au Plastique ;

Yolande EKOU MOU : La préservation de l'Environnement en milieu scolaire ;

Les sujets retenus ont été discutés en comité, des arguments énoncés pour enrichir le sujet : bref un brassage d'idées qui a permis à chacun de visualiser son sujet. Avant de demander à chacun de considérer comme devoir du soir la rédaction de sa note d'intention, il a fallu se mettre d'accord sur les termes « note d'intention », « synopsis », et « scénario ». Termes pas très clairs pour tout le monde.

Au terme de ce premier exercice, il a été demandé aux participants de travailler sur la note d'intention qu'ils proposeraient le lendemain.

Le mardi 29/11/2011

Ce second jour a vu l'arrivée de nouveaux participants qui se sont joints au groupe de formation. Il s'agit de :

Lobé NDIAYE, Réalisateur du Sénégal ;

Cheikh DIAGNE, Réalisateur du Sénégal ;

Jean Marc BADO, Réalisateur du Burkina Faso.

Rebelote pour les explications avant la lecture « à haute voix » des notes d'intention. Les nouveaux venus ont été invités à se joindre à l'exercice après le choix et la validation de leurs sujets.

Les sujets retenus ce second jour sont les suivants :

Lobé NDIAYE : La préservation de la baie de Kayar ;

Cheik DIAGNE : La préservation de Hann ;

Jean Marc BADO : La maîtrise des feux de brousse.

L'exercice le plus difficile a ainsi pu commencer : à savoir, lire sa note d'intention pour les autres et attendre qu'ils émettent des critiques. La question posée par la Formatrice était celle-ci : « Avez-vous compris l'intérêt du sujet et ce qui a motivé son choix plutôt qu'un autre ? » Le but était de permettre au réalisateur de prendre en compte tous les points de vue évoqués et d'améliorer ainsi la note en conséquence. Aussi bizarre que cela puisse paraître, cette seconde journée s'est achevée sans que l'on puisse être satisfait de quelque note d'intention que ce soit.

Le Mercredi 30/11/2011

Journée détente, car réservée à la cérémonie d'ouverture officielle du SÉFOR, précédée par une cérémonie nationale à laquelle les participants au SÉFOR étaient tous conviés. J'ai cependant conseillé aux Réalisateurs de profiter des moments libres pour travailler de manière informelle. Je leur ai même proposé de faire le travail en commun, les idées de l'un pouvant faire avancer l'écriture de l'autre, car l'autre devient le téléspectateur.

Le jeudi 01/12/2011

Mr Nguyen QUOC, Réalisateur du Vietnam, a enfin rejoint le groupe. Même exercice pour ce dernier dont le sujet sur l'urbanisation sauvage avait été rejeté.

Une heure à l'écart des autres, qui travaillaient encore leurs notes d'intention pas encore véritablement validées, nous a permis de cerner un beau sujet sur la préservation de plantes précieuses aux vertus médicinales prouvées, très prisées par les touristes et les habitants d'un petit village vietnamien.

Le dernier arrivé a été prié de travailler sur sa note d'intention pendant que le reste du groupe relisait ses notes d'intention et se mettaient au travail sur les synopsis avec recommandation d'ébaucher déjà un scénario.

Les notes d'intention et autres synopsis ont été « validés » en fin de journée.

Le vendredi 02/12/2011

Cette journée a été consacrée à une prise en charge personnalisée. Chaque réalisateur a travaillé avec la formatrice de manière à finaliser les deux premiers documents et à contrôler la mise en route du scénario.

Si pour certains une petite heure était suffisante, il a fallu un peu plus de temps pour d'autres. Conséquence des niveaux très différents des Réalisateurs et de leurs aptitudes à voir en images les sujets qu'ils ont choisis. Nous avons dû travailler encore toute la journée du samedi.

Au terme de la formation, j'ai demandé à chacun des Réalisateurs de prendre le temps de refaire un repérage pour ceux qui avaient vu leurs anciens sujets reconduits ; de faire un repérage pour les nouveaux sujets avant l'écriture du scénario final. En tenant compte des difficultés de déplacement pour les uns et les autres, trois semaines supplémentaires leur ont été accordées avant l'envoi des documents définitifs.

Il faut cependant souligner que M NGUYEN QUOC, le réalisateur vietnamien, le dernier arrivé à la formation, a remis son travail (note d'intention, synopsis, scénario) terminé avant son départ de Niamey. Tous les documents vous seront envoyés à la fin du mois de décembre.

Sally MESSIO A BEDIONG (CRTV)

FORMATION TÉLÉVISION

Le comité d'organisation du SÉFOR 2011 a proposé à la Télévision Nigérienne (ORTN) une formation destinée plus spécifiquement aux équipes de réalisation et portant sur la définition d'un Media et l'étude des processus de gestion de l'information au sein de « la chaîne de production numérique de A à Z ».

En vue de cette formation, en coordination avec le CIRTEF et le responsable de la formation Ousmane LAOUALI, nous avons préparé un programme qui figure ci-après et qui balaie tous les champs de la production numérique actuelle et future.

Le thème central de cette formation était donc d'aboutir après quatre jours de formation à une définition d'un MÉDIA à l'ère numérique. Cette formation regroupait de ce point de vue un groupe multidisciplinaire composé de fabricants (cameraman, réalisateurs, monteurs), des exploitants d'antenne, et les techniciens de maintenance.

Le média de télédiffusion repose pour une part importante sur la captation en direct ou la représentation différée de « performances ». Dans l'art de la représentation, les actions d'un acteur ou un groupe d'acteurs à un endroit particulier et dans un moment particulier constituent le spectacle qui est retransmis via des réseaux. Cet art de représentation peut concerner n'importe quelle situation impliquant quatre éléments de base : temps, espace, interprète et interactions avec l'assistance. Dans le domaine de la radiodiffusion, l'assistance est une partie virtuelle de cette représentation.

Un média est donc par définition du contenu. Sa gestation est aux mains d'artisans impliqués dans un processus collaboratif, souvent fort éloigné des technologies informatiques.

À l'avenir, pour fonctionner correctement, l'industrie audiovisuelle aura recours à un conteneur sémantique gérant trois couches différentes, intégrées dans un réseau ouvert :

- la base de connaissances : qui modélise les concepts (et de ce fait la représentation de l'information en indépendance avec l'application), manipule la sémantique, contrôle le processus,...
- la couche logique qui porte la représentation temporelle du média, la segmentation de l'objet audiovisuel pour l'indexation et l'édition,
- la couche physique : ce qui permet le stockage des données : dossiers, emballages,...

Du fait de l'indépendance de la représentation de l'information, il sera dorénavant possible d'échanger des objets audiovisuels dans l'espace (entre applications) et dans le temps (archivage) !

Cette approche est largement décrite dans le document remis à l'Atelier télévision : «L'Information et l'offre des technologies» et «Le contenu généré par l'utilisateur» (Session du 3/12/2011)

L'ensemble des présentations décrites dans le programme ainsi que quelques documents fondateurs ont été remis au responsable de la formation pour dissémination.

PROGRAMME :

Jour 1

Matin : De l'analogique au numérique (PPT 1) :

La première étape a comme objectif d'expliquer en profondeur les relations particulières entre technologie analogique et numérique (par exemple toutes les opérations d'acquisition comme le cadrage, l'aspect image, l'échantillonnage, ... s'effectuent dans l'analogique) ! C'est à partir d'un document analogique que s'effectue la transformation en numérique afin de simplifier la chaîne de traitement, de fabrication et d'exploitation des images.

Après-midi : Le traitement des essences (PPT 2):

Principes de numérisation (Quantification, échantillonnage), le codage source (Compression numérique) et le Codage de canal (modulation). Le système de représentation des couleurs en télévision, les différents modes d'échantillonnage des images, les différentes compressions : spatiale et temporelle, les algorithmes de compression : DCT, Ondelettes, fractales, ... ; les normes ISO de compression numérique spatiale des images : JPEG, JPEG2K, les normes ISO de compression numérique hybrides des images : MPEG 1 - 2 - 4 et une introduction à la TVHD.

Jour 2

Introduction aux réseaux numérique (PPT 3) et aux fichiers/conteneurs (PPT4)

Matin : les réseaux : le modèle point à point vs point à multipoints, la déspecialisation des réseaux en numérique, la structure d'un fichier numérique, le modèle OSI, les interfaces et protocoles, la transmission de flux vs le transport de fichiers, les différentes typologies de réseaux, un exemple : les réseaux fibres et NUMprod de la RTBF

Après-midi : Les fichiers et les conteneurs essences (PPT4) : Le processus de fabrication AV intégré, les différents types de fichiers AV et les conteneurs. La fabrication d'un conteneur audiovisuel numérique en trois couches :

Jour 3

Mise en pratique des connaissances théoriques :

Matin : de la théorie à la pratique :

- démonstration d'outils d'acquisition et de post-production par la société Grass Valley
- démonstration d'une camera DSLR par la société Periacetes

Après-midi : Modélisation de la chaine audiovisuelle (PPT5) :

Une introduction à la sémantique ? Les approches Informatique - Vidéo - ICT d'un Media. La modélisation d'un media. La fabrication d'un encapsuleur AV pour l'échange :

La couche physique

La couche logique

La base de connaissance

Et enfin la recherche en mode « serendipity »

Une modélisation fine d'un conteneur audiovisuel est tenue d'offrir une vue globale des composants du document audiovisuel et favoriser ainsi la réutilisation dans un processus collaboratif, interprétable par des machines.

Sans cette dernière couche sémantique, il est difficile d'archiver et d'interconnecter des sujets dans des structures de base de données en réseau (Linked Open Data). C'est un point particulièrement négligé aujourd'hui même dans les technologies les plus avancées en Europe.

Jour 4

Une plateforme numérique intégrée :

Matin : la plate-forme de production (PP6)

Il s'agit de faire comprendre ce qu'implique une architecture audiovisuelle numérique, avec les formats numérique en production (ingest, serveur vidéo, transcodage, indexation), les différents modes d'indexation et de compression de données et de modulation des signaux

Après-midi : Internet : la plate-forme d'exploitation numérique et sémantique (PPT7)

Les différentes plates-formes d'exploitation audiovisuelle :

La diffusion broadcast (Satellite, câble, TNT, Mobile), hybride (HBB) et interactive (Internet).

Chez le spectateur : les bases du réseau du salon numérique : HBB, Mobile : second screen, DLNA

Jour 5

Conclusions :

Matin : vision de l'évolution de l'univers audiovisuel :

À partir du moment où les radiodiffuseurs affichent des objectifs de production collaborative et de publication en réseaux, cela implique la fabrication de contenu géré par des moteurs de recherche et des nouveaux « workflows engines ».

Après-midi : Approche de l'évolution sonore numérique : le loudness :

L'UIT propose une nouvelle norme sur les niveaux audio des signaux de télévision, afin de mettre un terme aux variations gênantes du volume sonore entre les programmes et les pages de publicité. Grâce à la nouvelle technique de mesure proposée par l'UIT, l'intensité sonore sera davantage uniformisée pour l'échange international des programmes et il sera plus agréable de regarder la télévision. La variation de l'intensité sonore est devenue plus marquée avec l'apparition de la télévision numérique en raison d'une meilleure qualité sonore. La mise en place de cette nouvelle technique devrait donc ravir les professionnels comme les téléspectateurs.

Comme dans la majorité des organismes publics de Radio/Télévision, il existe une organisation générale qui résulte d'une histoire faite de mutations technologiques successives et peu homogènes.

Du fait de l'évolution et surtout de l'imminence du Web 3.0, il me paraît important de bien définir un noyau central, de bien comprendre les procédures et tâches induites par les nouveaux outils numériques et de les intégrer dans la culture de l'entreprise. Les prochains SÉFOR devraient, à tout le moins, fournir une étude et la mise en place d'un modèle, puis d'un prototype chaîne de production adaptée aux réalités du terrain et compatible avec les ressources humaines et techniques. Cet outil numérique devrait intégrer un NRCS, (outil de gestion de la rédaction), un ERP (gestion des plannings), un outil d'ingest et de stockage, un éditeur audio/vidéo, un outil de publication, un moteur de recherche et un export vers l'archivage.

Participants : Idrissa Ibrahim, Boubé Adamou, Hadiza Tari, Maman Sani Ibrahim, Boureima Seyni, Mariama Seydou Namata, Soumana Soumaila, Zoulouha Sidi, Moumouni Gado, Nasser Hima

Ousmane LAOUALI (Coordinateur de la Formation pour l'ORTN), Roger ROBERTS (RTBF - Formateur)

FORMATION RADIO

Contexte

En parallèle du SÉFOR 2011 à Niamey, l'ORTN (organisme hôte), a fait une demande pour 2 formations. La première en télévision prise en charge par Roger Roberts, l'autre en radio, à « La Voix du Sahel ». Voici la demande originale, émanant d'Ousmane LAOUALI, responsable des formations à l'ORTN :

Radio :

1°) Audio numérique, de la production à la diffusion.

Parler de l'audio numérique reste un domaine méconnu de bon nombre d'exploitants radio, le plus souvent l'audio est négligé au profit de la vidéo.

Il y a une méconnaissance de la console audio numérique, des formats audio numérique, de la technique utilisée pour la compression audio.

Les participants peuvent être les exploitants, les techniciens, les opérateurs de prise de son.

2°) Formation sur le montage audio (de préférence NETIA).

A la voix du sahel les opérateurs travaillent avec le logiciel NETIA. La plupart des utilisateurs ne maîtrisent pas l'utilisation de cet outil, une formation dans ce domaine pourra renforcer leur capacité. Les participants sont les journalistes, les exploitants, les OPS, les techniciens, etc....

Courant octobre, le CIRTEF a répondu positivement à la demande de l'ORTN. La formation porterait sur le logiciel NETIA, installé depuis 2005 et durerait 5 jours (du 29/11 au 3/12). D'autres sujets pourraient également être abordés, tournant essentiellement autour de l'audio numérique, mais également le matériel utilisé à la Voix du Sahel. Éventuellement ; la prise de son pourrait être abordée. Ronald THEUNEN a pris contact avec moi pour que je prenne en charge cette formation, vu mon expérience en adéquation avec la demande (connaissance du logiciel NETIA -dont formation pour l'ensemble du personnel radio de la R.T.B.F. en 2001 - et de l'audio numérique, plusieurs expériences en Afrique de l'Ouest, professionnel de la radio depuis 1994).

À la demande de l'ORTN, il fut décidé que le nombre de stagiaires serait d'une dizaine, provenant des différentes familles (journalistes, animateurs, techniciens, ...). Une liste fut fournie.

Un contact par email fut pris pour que je puisse me rendre compte du type de matériel disponible.

Vu le peu d'informations collectées concernant nos stagiaires et leur fonction au sein de la radio, le peu de temps qu'il restait pour préparer la formation, le plan suivant fut établi :

Dès le lundi 2/12, une rencontre serait organisée entre les responsables de la formation, les stagiaires présents sur place et le formateur. Le but étant de se rendre compte de leur niveau de connaissance de NETIA, de comprendre leurs attentes concernant la formation, de voir les conditions dans lesquelles ils travaillent, de saisir les spécificités de fonctionnement propres à la Voix du Sahel.

Ensuite, des sessions seraient organisées avec tous les stagiaires pour les notions qui intéressent tout le monde, ou ils seraient divisés en groupes pour aborder des notions plus spécifiques (prise de son pour les techniciens par exemple).

Prise de contact - Lundi 28/11

Lundi 28/11 en fin de matinée, la rencontre a été organisée. M. Habou GAKO, travaillant à la maintenance, a été désigné « facilitateur de communication ». Nous avons rencontré M. Aboubacar SIDIBE, directeur de la radio La Voix du Sahel, qui a fait part de son contentement quant à la tenue de cette formation.

Ensuite, M. Habou et moi-même nous sommes retrouvés dans le local où se tiendrait la formation, en présence de tous les stagiaires, tous journalistes. Certains avaient déjà reçu une petite formation sur NETIA un mois plus tôt, mais tous considéraient « partir de zéro ». À l'exception d'une personne, leur connaissance en informatique était très faible. Leur demande concernant la formation était d'apprendre à se servir de NETIA pour devenir autonome au niveau acquisition (enregistrement et import), montage de billets/interviews, préparation de la diffusion. La liste complète des stagiaires se trouve en fin de rapport.

Suite à cette rencontre, j'ai décidé de recentrer la formation sur l'approche du logiciel NETIA, adaptée à leur utilisation, c'est-à-dire celle de journalistes qui partent en reportage, importent leur sujet dans l'outil, montent ce sujet et ensuite préparent les éléments de leur journal dans un cartoucheur pour la diffusion. Nous avons décidé que nous verrions ces différentes étapes, et si le temps nous le permettait nous irions plus loin. Le but étant de rendre les stagiaires autonomes dans leur travail quotidien.

Un autre aspect fut le nombre de machine, deux, mises à disposition durant la formation. Ce nombre étant insuffisant, il fut décidé d'installer une troisième machine. Je me dois de remercier ici M. LAOUALI, qui installa rapidement une machine supplémentaire.

La journée se termina par une visite des locaux de la Voix du Sahel, qui me permit de me rendre compte des conditions de travail des stagiaires.

La formation

Mardi 29/11

1. Présentation générale du logiciel NETIA :

Mise-au-point quant à certaines terminologies propres à NETIA et à l'informatique (Undo/redo, sauvegarder/sauvegarder sous, onglet, icone, clic droit, etc.)

2. Présentation de la partie « base de donnée » (outil de recherche d'éléments dans la base de données) : Les différents onglets et leur fonctions, les différents types d'éléments (bruts, montés, masters), méthode pour rechercher un élément.

3. Exercices sur la base de données (recherche d'éléments en fonction de divers critères, les pièges à éviter, les astuces pour trouver plus rapidement un élément)

Mercredi 30/11

1. Présentation de l'outil « montage infos » (outil de montage simple destiné au montage de la voix) : Amener un son dans l'outil, monter un son, détail des diverses fonctions disponibles, sauvegarder.

2. Exercices de montage (au départ d'un son brut, monter complètement un sujet et le sauvegarder)

3. Comment maîtriser (étape finale avant diffusion, transforme un montage virtuel en fichier indépendant du brut. C'est ce type de fichier qui pourra être diffusé)

L'après-midi a été consacrée à la séance d'ouverture du 20^{ème} SÉFOR.

Jeudi 1/12

1. Présentation de l'outil « import » (outil d'importation de son à partir d'un support externe en USB) : Brancher le support en USB, le retrouver dans l'arborescence Windows, remplir la fiche du son, importer l'élément et le retrouver dans la base de donnée.

2. Exercice d'importation à partir des enregistreurs « Marantz PMD620 » utilisés à la Voix du Sahel.

3. Exercice de montage avec l'outil « montage infos » sur base des sons importés pendant l'exercice précédent.

Vendredi 2/12

1. Présentation de l'outil « cartouchier pre » (outil servant à la préparation d'une série de son en vue de la diffusion)

2. Exercice sur la confection d'un cartouchier (retrouver les différents sons dans la base de données, vérifier qu'ils sont « prêts à diffuser », remplir le cartouchier, insérer un élément au milieu d'un cartouchier, supprimer un élément, sauvegarder le cartouchier et le retrouver dans la base de données)

3. Présentation de l'outil « Enregistrement » : enregistrer, régler le niveau d'enregistrement, remplir la fiche, placer des marqueurs, sauvegarder, importer directement dans « montage infos ».

4. Exercice d'enregistrement.

3. Révision de toutes les étapes, de l'import à la diffusion.

Samedi 3/12 - Évaluation

Vérification des connaissances de chacun et dernières mise-au-point. Il est à noter que tous n'étaient pas présents ce samedi. Cette évaluation avait pour but de me rendre compte du niveau réel de chacun lorsqu'il est seul devant l'ordinateur, pour ensuite leur faire part de mon appréciation et leur donner quelques conseils avant mon départ.

Fin de la formation vers 13H.

Conclusions

Suite à l'évaluation, j'ai pu me rendre compte du niveau de chacun des sept stagiaires. J'ai pu évaluer les connaissances de 6 d'entre eux le samedi matin :

- Trois d'entre eux ont acquis une bonne connaissance de l'outil. S'ils la mettent en pratique rapidement et assidument, ils peuvent être considérés comme autonomes dès à présent.
- Deux d'entre eux ont une connaissance partielle de l'outil, ils devront se faire aider par leurs collègues dans un premier temps, mais l'essentiel est acquis. Leur retard est dû pour l'une à une méconnaissance de l'outil informatique et pour l'autre aux absences répétées. Je placerais la personne absente lors de l'évaluation dans ce groupe.
- Une d'entre eux n'a pas progressé dans sa connaissance de l'outil. Ses absences répétées le matin (lors des présentations théoriques) lui ont fait perdre le fil. Durant la formation, elle est « passée entre les mailles du filet » en se faisant aider par les autres. Mais lors de la vérification finale, j'ai interdit aux autres de l'aider et il était flagrant qu'elle n'avait pas évolué depuis le début de la formation.

Je n'ai pas pu évaluer la septième stagiaire vu son absence lors de l'évaluation. Mon impression est qu'elle connaissait pas mal l'outil, en théorie, mais qu'en pratique, elle perdait ses moyens face à l'ordinateur, ce qui rendait le travail long et fastidieux. Un entraînement intensif devrait lui permettre de se familiariser avec l'outil informatique et ainsi travailler plus vite.

En conclusion, malgré le changement d'objectif de base, le bilan est satisfaisant. Sur sept personnes ayant effectivement suivi la formation, cinq ont acquis une bonne connaissance de l'outil qui les mènera rapidement à un travail autonome. Une personne reste en balance, et une seule est en échec.

Recommandations

Pour éviter la surprise du changement d'objectif et pouvoir mieux préparer la formation, il aurait été nécessaire de communiquer plus d'informations au préalable, c'est à dire une liste complète et définitive des stagiaires, ainsi que leur fonction et une auto-évaluation de leurs connaissances.

Je ne peux que recommander de procéder à une formation de base à l'outil informatique préalablement à ce type de formation, comprenant la manipulation du clavier, de la souris, la gestion des fichiers, l'apprentissage des terminologies propres à l'informatique.

D'autre part, il me paraît indispensable que les stagiaires aient un accès à NETIA très rapidement après la formation, de manière à ne pas oublier ce qu'ils ont appris mais aussi afin de se perfectionner. Idéalement, les programmer par deux autour d'une machine, de manière à mettre en commun les connaissances.

Je tiens à remercier l'ORTN, en particulier M. Sidibe et la Voix du Sahel. Merci également à M. Habou Gako pour son aide précieuse.

Bertrand VANVAREMBERGH (Ingénieur du son Musiq3, RTBF)

Liste des participants à la formation radio lors du SÉFOR 2011 :

| Nom et Prénom | Fonction |
|----------------------|--|
| Ibrahim Mamane | Journaliste en langue française |
| Elhadj Moussa Hamani | Journaliste en langue française |
| Abdoul wahab Mohamed | Journaliste en langue tamajek |
| Andi Tankoiano | Journaliste en langue gurmantche |
| Falmata Mai Moussa | Journaliste en langue Toubou |
| Barira Abdou | Journaliste en langue haoussa |
| Amina Belko | Journaliste |
| Habou Gako | Technicien de maintenance - Facilitateur |

RADIO SÉFOR

Au terme de la confirmation de notre désignation comme responsables de Radio SÉFOR, Jean-Luc APLOGAN et moi, Valéry DIKOS OUMAROU, avons eu des échanges par email avec Kerstin CLAEYS du CIRTEF. Il était question de mettre en place les bases du travail à faire pour une bonne Radio SÉFOR à Niamey.

C'est ainsi que nous avons ensuite pris contact avec nos collègues de l'ORTN afin de préparer les éléments nécessaires à l'élaboration d'une bonne antenne par la désignation d'une équipe de travail (techniciens et journalistes), les propositions pour la confection des éléments de promotion et d'habillage d'antenne, l'élaboration d'une esquisse de grille après avoir choisi le créneau horaire de diffusion... Ces échanges nous ont permis d'arriver sur un terrain déjà préparé au défi d'une radio SÉFOR de qualité.

Jean-Luc APLOGAN est arrivé le vendredi 25 novembre au soir. Dès le samedi matin, il a tenu une première réunion avec les collègues de l'ORTN pour une prise de contact et une évaluation du travail effectué tel que promis par email.

Je suis arrivé le samedi 26 en fin de journée et une réunion a été prévue pour le lendemain matin avec le Directeur de la Voix du Sahel, la radio hôte, et l'ensemble de l'équipe pour une audition des génériques, des habillages, et de quelques musiques. Nous décidons tous ensemble de confectionner des habillages supplémentaires et des jingles d'identification de notre antenne « éphémère ».

Les journées de lundi et mardi nous ont permis de procéder à l'installation technique de radio SÉFOR sur le site du Palais des Congrès et de faire des propositions encore plus concrètes sur le contenu des 2 heures quotidiennes d'antenne. Il est ainsi décidé de commencer à 16h pour arrêter à 18h sur une base de séquences de 20 minutes chacune. Chaque heure commencera par un bulletin d'information de 5 minutes et 2 minutes consacrées à un invité du SÉFOR. Très vite nous constatons que pour la cérémonie d'ouverture le mercredi 30 novembre, l'ORTN a pris l'option d'une retransmission en direct. Radio SÉFOR devra donc démarrer exceptionnellement à 15 heures pour marquer sa présence, et continuera jusqu'à 18h, après la fin de la cérémonie. Une diffusion exceptionnelle est prévue pour le samedi 3 décembre entre 8 heures et 10 heures à cause de la fin officielle des travaux ce jour-là à 12 heures. Jeudi et vendredi ont été des journées normales d'émission de 16 à 18 heures.

Les débuts de radio SÉFOR n'ont pas été faciles. Des problèmes de niveau de son et de réactivité des techniciens ont émaillés la première journée. Mais la suite s'est déroulée de manière acceptable.

Nous avons ainsi pu diffuser des éléments du catalogue CIRTEF (2 par jour). Une douzaine d'invités ont répondu présents aux 6 débats que nous avons tenu autour des thèmes tels que :

La crédibilité des médias de service public - La place des émissions sur le Sida dans les grilles des programmes - Les violences faites aux femmes - la coopération Nord Sud dans les médias.

Des invités du SÉFOR ont pu raconter leur Niamey dans la rubrique *Carte postale* et présenter des plats typiques de leurs pays dans la rubrique *A la table de chez moi*.

Au total 4 jours d'émissions pour une radio SÉFOR qui a une fois de plus tenu son rang et son rôle.

Valéry DIKOS OUMAROU (CRTV)

FORMATION AU PRO TOOLS ET AU MIXAGE NUMÉRIQUE

Du 28 Novembre 2011 au 03 Décembre 2011

1. CONTEXTE :

Composée de deux parties, la formation en Pro Tools avait comme formateurs :

Hubert ATANGANA, Cyriaque NDI MBALLA et Arès HONVOH.

La première partie de la formation concerne le logiciel Pro Tools (découverte du logiciel et sa manipulation). Elle était assurée par Hubert ATANGANA et Cyriaque NDI MBALLA.

La deuxième partie était assurée par Hubert ATANGANA et Arès HONVOH.

Pendant une journée la formation a été interrompue à cause d'une part de la cérémonie de la signature de la « Déclaration de la Montagne de la Table » par le Président de la République du Niger et d'autre part la cérémonie d'ouverture du SÉFOR.

2. STAGIAIRES :

Deux stagiaires du CRPF ont pris part à la formation :

- Balkissa MOUSSA
- Abdoulay Samri IBRAHIM

3. OBJECTIFS :

Le but visé était de former à la découverte et la prise en main du Pro Tools puis, de former au mixage numérique.

4. PROGRAMME EXÉCUTÉ :

A. Première partie : (Découverte et prise en main du Pro Tools)

28 Novembre 2011 :

- Création de session Pro Tools
- Notion sur le référentiel de gain
- Notion sur le référentiel fréquentiel
- Notion sur le référentiel spatial
- Manipulation des outils

B. Seconde partie (Mixage numérique)

29 Novembre 2011 :

- Révision sur la manipulation des outils de mixage son
- Exercices pratiques sur l'utilisation des outils de mixage son

30 Novembre 2011 :

- Cérémonie de signature de la montagne de la table
- Cérémonie d'ouverture du SEFOR

01 Décembre 2011 :

- Création de session de mixage son sur Pro Tools, et sauvegarde de session.
- Exportation de fichier OMF
- Exercices pratiques sur exportation de fichier OMF et sauvegarde de session de mixage.
- Notion sur l'Édition (montage audio)
- Exercices pratiques sur l'édition

02 Décembre 2011 :

- Exercices pratiques sur l'édition (Suite)
- Correction d'exercices pratiques sur l'édition
- Processus d'importation de fichier OMF en présence des stagiaires en montage vidéo

03 Décembre 2011 :

- Notion et Exercices de mise à niveau de volume
- Notion sur l'utilisation des filtres et exercices pratiques
- Enregistrement de voix off en studio
- Exportation de mixage final : Version Française (VF) et Version International (VI) vers le banc de montage.

5. REMARQUES :

La motivation des stagiaires à l'amélioration de leurs connaissances sur le PROTOOLS est apparue comme le point le plus marquant. Ils ont montré beaucoup d'ouverture d'esprit par rapport à une activité et une façon de travailler totalement nouvelle.

Leur connaissance limitée en informatique pour l'un et en techniques de son pour les deux constituent une barrière pour une assimilation rapide des notions de mixage en très peu de temps.

Le traitement acoustique du studio d'écoute et de la cabine son ne permet pas d'apprécier de façon précise et optimale la qualité du son écouté.

6. PROPOSITIONS :

- Répéter plusieurs formations de durée plus longue afin d'approfondir les notions de technique du son ; permettant aux stagiaires d'avoir des connaissances solides qui leur permettront d'affronter toutes les difficultés qu'ils rencontreront en mixage Son.
- Suggestions pour le réaménagement du studio et la cabine son :
 - Refaire la séparation de la cabine en matériaux dur et épais ;
 - Fermer les creux dans le mur à l'aile gauche du studio soit avec des bibliothèques soit avec des cadres en bois couvert d'une toile ;
 - Mettre la moquette au sol et ajouter quelques cadres en bois couvert de toile au plafond ;
 - Avoir un DAC (convertisseur numérique) pour faire passer la vidéo sur un poste téléviseur ;
 - Avoir un écran téléviseur de 32 pouces au moins pour le visionnage en studio et un écran téléviseur de 24 pouces pour la cabine son ;
 - Fermer les angles dans la cabine son avec des rideaux lourds ou mieux reprendre le rembourrage en fermant les angles ;
 - Rembourrer toutes les portes qui donnent au studio et la cabine ;
 - Mettre une lampe rouge de signalisation à la porte d'entrée du studio.

7. CONCLUSION :

Cette formation est d'une importance capitale pour le CIRTEF à travers le CRPF de Niamey : elle devrait permettre d'avoir un mixeur pour finaliser les sons des postproductions. Il serait donc très utile de répéter d'autres formations avec les mêmes stagiaires et pour une durée plus longue afin de leur permettre de renforcer les connaissances acquises.

Hubert ATANGANA (CRPF Yaoundé) Arès HONVOH (CRPF Cotonou) Cyriaque NDI MBALLA (CRPF Yaoundé)

FORMATION COMPTABLE

Durant ce 20^{ème} SÉFOR s'est tenue la première formation comptable. Cette formation a permis à Véronique Fankam (CRPF Yaoundé), Alphonse Acakpo (CRPF Cotonou), Mahamadou Alassan (CRPF Niamey) et Isabelle Maes (CIRTEF Bruxelles) de se rencontrer pour la première fois.

Les deux premiers jours, avant l'arrivée de la comptable du CIRTEF, Véronique, Alphonse et Mahamadou se sont penchés sur l'inventaire physique du matériel du Centre de Niamey. Dorénavant pour les prochains inventaires, les comptables produiront un document Excel trié par localisation pour faciliter le contrôle.

Les règles d'amortissement ont été revues. Tout achat de matériel de faible valeur devra immédiatement être pris en charge à l'avenir et ne plus être considéré comme investissement. Les biens hors d'usage ainsi que ceux de faibles valeurs devront faire l'objet d'une sortie d'inventaire (document signé par le comptable et le responsable du Centre).

Après avoir longuement discuté de la problématique de l'inventaire, il a été question de l'harmonisation des opérations de caisse et de banque.

Actuellement tous les comptables utilisent un type de tableur propre. Pour faciliter le travail du comptable du siège, le tableur utilisé par Cotonou sera dorénavant également utilisé par les deux autres centres.

Un document type pour chaque opération de caisse et de banque va être mis en place ; celui-ci a été créé en s'inspirant du document utilisé par le comptable de Niamey. En effet à Niamey toute sortie de caisse ou de banque est justifiée par un formulaire dûment complété ainsi qu'une pièce comptable justificative. Cette procédure devra dorénavant être appliquée dans les trois centres via l'utilisation d'un formulaire identique annexé à chaque dépense à partir du 1er janvier 2012.

Pour terminer, afin de faciliter les futurs contrôles de caisse ; le comptable devra justifier mensuellement sa caisse en fournissant un détail précis du nombre de billets et pièces se trouvant dans la caisse le dernier jour du mois. Cette nouvelle procédure permettra aux comptables d'obtenir une parfaite transparence quant à leur solde de caisse.

Le plan comptable a également été revu compte par compte avec des explications comptables précises de certains comptes. À la demande des comptables, quelques comptes vont être créés afin de faciliter leur travail.

La réconciliation des salaires, c'est-à-dire la vérification des données comptables avec les données transmises aux différents organismes légaux, a été longuement abordée.

Cette analyse a été opérée Centre par Centre compte tenu de l'hétérogénéité des législations applicables dans chaque pays. L'analyse des bulletins de paie a conduit à la création de nouveaux comptes pour répondre à une comptabilisation correcte des données, permettant une imputation multi-compte de certains paiements.

Cette formation comptable a rencontré un très grand succès et a répondu aux attentes des participants. Un grand intérêt a été manifesté pour les points abordés. La fonction de comptable a ainsi pu être mise en valeur. Les comptables ont montré une grande motivation pour mettre en œuvre ce qu'ils ont appris au cours de la formation.

Isabelle MAES (CIRTEF)

« La **PAROLE** est au **SUD** » 2011

LA PAROLE EST AU SUD présente des extraits des programmes soutenus par le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud, cogéré par l'OIF et le CIRTEF, ainsi que des productions propres du CIRTEF ou aidées par son fonds interne de renforcement de la production audiovisuelle.

Fictions Télé

| | | |
|-------------------------|---------------------------|--------------|
| <i>Le monde de Pahé</i> | P.Essono et Ch.Guignement | Gabon/France |
| <i>L'as du lycée</i> | Missa Hébié | Burkina Faso |

Courts métrages

| | | |
|--------------------------|------------------|---------|
| <i>Ki Fer ?</i> | Kevin Pareemanen | Maurice |
| <i>Camille et Jamila</i> | Souad Amidou | Maroc |

Séries

| | | |
|---|-------------------------|-----------------------|
| <i>Franc Parler : Sidney Saint Eloi</i> | Katy Ndiaye/Wendy Bashi | CIRTEF |
| <i>Les précurseurs :</i> | | |
| <i>Félix Houphouët-Boigny, l'énigme</i> | Edgar Goran Konan | Côte d'Ivoire |
| <i>Abd El Malick</i> | Katy Ndiaye/Wendy Bashi | Cirtef |
| <i>5 sur 5 Afrique</i> | | SRC/RTS/ORTB/RTB/ORTN |
| <i>Tendance A</i> | Ibrahima Diop | Sénégal |

Longs métrages

| | | |
|--|------------------------|-----------|
| <i>Histoire d'un lutteur Mchaouchi</i> | Mohammed Ahed Bensouda | Maroc |
| <i>Viva Riva</i> | Djo Tunda Munga | R.D.Congo |
| <i>Un homme qui crie</i> | Mahamat-Saleh Haroun | Tchad |
| <i>La lune dans le fond du puits</i> | Vinh Son Nguyen | Vietnam |
| <i>Chaque jour est une fête</i> | Dima El Horr | Liban |

Documentaires

| | | |
|--|---------------|--------------|
| <i>Fond Cirtef : Les bolongs</i> | Lobé Ndiaye | RTS Sénégal |
| <i>Espoir voyage</i> | Michel Zongo | Burkina Faso |
| <i>Chou Sar</i> | De Gaulle Eid | Liban |
| <i>Boul Fallé, la voix de la lutte</i> | Rama Thiaw | Sénégal |

Programmes proposés à l'ÉCOUTE et au VISIONNAGE

Télévision

1) L'architecture Dogon « Mythes et réalités » (MALI)

En pays Dogon, sur le plateau de Bandiagara, la maison est construite sur les rochers pour sa stabilité contre les inondations, les termites, les rats et d'autres ennemis comme l'homme et les animaux sauvages. La « Ginna » est la maison du patriarche. À chaque fête de l'Aou, la famille se réunit pour régler les différends. C'est un lieu de rencontre, de pardon et de soutien. Tout se célèbre dans la « Ginna », les mariages, les naissances, les décès...

L'architecture traditionnelle est encore bien conservée. Pourtant, il y a une évolution qui s'adapte aux conditions de vie actuelles, soit à un désir de plus de confort : salon, séjour et chambres plus spacieuses.

Réalisation : Moussa Amadou Bâ - 2011

2) Les Bolongs (SÉNÉGAL)

Au Sénégal, les Bolongs jouent un rôle non négligeable dans le développement du tourisme.

Depuis quelques années l'eau, par endroits, est devenue trop salée pour la culture du riz, pourtant essentielle à la survie de la population. Les poissons ne trouvent plus de lieu pour se reproduire, et l'équilibre écologique et économique de toute la région est menacé.

Ali Haïdar, l'un des écologistes les plus actifs de la terre nous amène à la découverte des Bolongs et de son combat.

Réalisation : LOBE NDIAYE- 2011

3) la pollution automobile (CAMEROUN)

Au Cameroun, le parc automobile ne cesse de s'agrandir, contribuant à la pollution qui est un facteur important du réchauffement climatique. Un écologiste camerounais, Steve Kouonang, mène depuis plusieurs années des actions de lutte contre le phénomène. Sa stratégie : sensibiliser les populations et attirer l'attention des pouvoirs publics sur la question.

Réalisation : Chantal YOUNDOUM- 2011

4) Artisan COCO de MER (ILE MAURICE)

Une découverte hors du commun de l'origine du coco de mer et de son exportation vers la Chine à travers le quotidien d'un artisan qui prépare ses noix pour les vendre aux touristes.

Réalisation : Rassin Vannier- 2011

UN MUSÉE, UN OBJET

Le BIA ou siège royal (CÔTE D'IVOIRE)

En Côte d'Ivoire les peuples AKAN ont en commun la royauté comme système de gouvernement. A ce titre, ils utilisent les mêmes objets. Parmi ces objets, le siège royal ou BIA qui symbolise le pouvoir politique.

Réalisation : Konan Edgar Goran- 2011

Le GOSIN ou la Cruche lustrale (BÉNIN)

Dans le royaume de PORTO NOVO, rien ne se faisait sans la cruche, Gosin, symbole de purification. Même les rois s'en servaient. Aujourd'hui une simplealebasse suffit. Heureusement le musée de Honmè a gardé ce vestige de l'histoire.

Réalisation : Clémentine Lokonon- 2011

Le Yakouga ou Pierre tombale (BURKINA FASO)

Il existe plusieurs types de pierres tombales chargées d'histoire chez les mossés au Burkina Faso. Chaque pierre est considérée comme pièce unique avec tous les éléments de la culture qu'elle renferme. Les yakouga étaient des morts parmi les vivants...

Réalisation : Omar Yago- 2011

Le Bleu de FEZ (MAROC)

Au Maroc, le bijou est un symbole expressif et éloquent. Il incarne la féminité et un complément de la beauté chez la femme, chez l'homme, c'est un outil d'étalage de richesse, un accessoire de fantaisie et un symbole de virilité. Les féériques créations s'inspirent des dynasties et civilisations qui se sont succédé au Maroc et à Fez en particulier dans le musée de BATHA.

Réalisation : Abderrazak Lahrach

Le tapis du Sud du Maroc (MAROC)

Ce chef d'œuvre réalisé par des doigts de fées féminines, est par excellence un moyen d'expression où l'art et la matière se marient à merveille ; il trouve sa place dans le musée Dar Si Saïd à Marrakesh.

Réalisation : Abderrazak Lahrach

Radio

Série « BALADEURS »

« Baladeurs » est une série de productions radiophoniques coproduite par le Cirtef et l'Unesco avec la collaboration des organismes membres du CIRTEF.

Sachant que les jeunes d'aujourd'hui seront les acteurs du développement de la société de demain le CIRTEF propose une série de productions réalisées par les jeunes, pour les jeunes, mêlant reportages et débats.

Ces productions radiophoniques abordent des thèmes comme les Droits de l'Homme, le développement durable, la préservation du patrimoine culturel et la diversité culturelle, les nouvelles technologies de l'Information et de la Communication, la paix et la démocratie...

1) « **Baladeurs à Yaoundé** » a été réalisé en 2009 en collaboration avec la FM 94 de la Cameroon Radio Television (CRTV) et de jeunes journalistes « baladeurs » camerounais sous la houlette de Anne Bonneau (réalisatrice RFO).

Les sujets des reportages sont : la déscolarisation des jeunes, la nécessité des actes de naissance, le multilinguisme, la déforestation.

2) Le premier numéro de « Baladeurs à Yaoundé » avait été réalisé en 2009 Le but de cette action est d'être pérenne.

La CRTV FM 94 a réalisé seule deux numéros de « Baladeurs à Yaoundé » en 2010. À la réalisation, Séverin Alega MBELE, journaliste à la CRTV, qui avait participé à l'élaboration du premier « Baladeurs à Yaoundé »

Les sujets de l'une de ces deux productions « **Baladeurs à Yaoundé 2** » sont : le quotidien des enfants casseurs de pierre au quartier Ngouso- Omnisport, les cours de vacances : quelle utilité pour les élèves, le slam : une école de violence ?

3) « **Baladeurs à Ouagadougou** » a été réalisé en mai 2011 avec la collaboration de la Radiodiffusion Télévision du Burkina Faso (RTB) et des jeunes journalistes « baladeurs » burkinabè, un épisode élaboré avec l'aide de Valéry Dikos Oumarou (responsable de la FM94 à la CRTV) et qui avait supervisé pour la CRTV les « Baladeurs » réalisés à Yaoundé.

Les sujets des reportages sont : Drogues et jeunes de Ouaga, la lutte contre l'excision et la Paix et l'Éducation.

Série« FEMMES BATTANTES 3 »

Le CIRTEF et les Radios Francophones Publiques (RFP) ont mis en œuvre 3 séries successives intitulées « Femmes battantes ». La dernière, « Femmes battantes 3 » a été finalisée en 2010. « **Femmes battantes 3** » ce sont des rencontres avec des femmes du Sud et du Nord, remarquables par leurs actions, leur courage, leur dévouement, leur expérience, leurs initiatives, leur détermination à changer les choses, à se donner aux autres...

Ces quinze nouveaux portraits ont été enregistrés par des femmes journalistes, dans leurs pays respectifs : Suisse, Québec, Vietnam, France, Burkina Faso, Maroc, Niger, Mali, Cameroun, Seychelles, Belgique.

Nous rencontrerons Nabila Mezzanotte, coiffeuse et Présidente d'un club de foot en Suisse,

Nguyên Thi Ngoc Toan médecin vietnamienne dont le mari et un fils sont morts à cause de l'agent orange et qui est l'une des premières scientifiques vietnamiennes à rechercher les conséquences sur la santé de l'agent orange/dioxine et Salamatou

Mariko Première femme à la tête d'une Centrale syndicale au Niger après 30 ans de militantisme.

Espace **VIRTUEL**

Ce 20^{me} SÉFOR à Niamey a accueilli 9 exposants offrant une diversité de solutions matérielles ou logicielles dans le cadre de l'évolution technologique numérique.

Les sociétés représentées étaient :

| | |
|------------------------------------|---|
| DV INTERNATIONAL | http://www.dvinternational.fr/ |
| GLOBECAST | http://www.globecast.com/ |
| INS LABO SARL | http://www.ins-video.com/ |
| ISOVISION | http://www.isovision.fr/home.html |
| NETIA | http://www.netia.net/ |
| PERIACTES | http://www.periactes.com |
| STUDIOTECH | http://www.studiotech.be |
| THOMSON GRASS VALLEY FRANCE | http://www.thomsongrassvalley.com |
| VALERIO MAIOLI | http://www.maioli.com/ |

Les **RÉUNIONS** en marge du séfor

LE SÉMINAIRE CFI

Président : Boris ZAKOWSKY (CFI)

LA RÉUNION DU COMITÉ DES PROGRAMMES OIF-CIRTEF

Président : Pierre BARROT (OIF)

Responsable CIRTEF : Guila THIAM

LE CONSEIL DE COOPÉRATION TV5MONDE AFRIQUE

Présidente : Sophie DUCHEMIN (TV5MONDE)

Responsable CIRTEF : Guila THIAM

LA COMMISSION FORMATION DU CIRTEF

Présidence : **RFI** (France)

Vice-présidence : **ORTM** (Mali)

Membres :

RTBF (Communauté Française de Belgique), **ORTB** (Bénin), **RTNB** (Burundi), **CRTV** (Cameroun), **CFI** (France), **MBC** (Ile Maurice), **SNRT** (Maroc), **ORTN** (Niger), **RTS** (Suisse), **VOV** (Vietnam)

Observateur : **Organisation Internationale de la Francophonie.**

Responsable CIRTEF : Ronald THEUNEN

LA COMMISSION RADIO DU CIRTEF

Présidence : **Radio Tunisienne**

Vice-présidence : **SBC** (Seychelles)

Membres : **ORTB** (Bénin), **RTB** (Burkina Faso), **RTNB** (Burundi), **CRTV** (Cameroun), **SRC Radio** (Canada), **Radio France** (France), **RFI** (France), **MBC** (Ile Maurice), **ORTM** (Madagascar), **ORTM** (Mali), **SNRT** (Maroc), **ORTN** (Niger), **RTS** (Sénégal), **RSR** (Suisse), **VOV** (Vietnam)

Observateurs : **Organisation Internationale de la Francophonie,**

Radios Francophones Publiques.

Responsable CIRTEF : Ronald THEUNEN

LA COMMISSION TÉLÉVISION DU CIRTEF

Présidence : **TSR** (Suisse),

Vice-présidence : **CRTV** (Cameroun)

Membres : **RTBF** (Belgique), **ORTB** (Bénin), **RTB** (Burkina Faso), **TV5 Québec Canada, Télé-Québec, SRC TV** (Canada), **TV5MONDE, France Télévisions, MBC** (Ile Maurice), **ORTM** (Mali), **SNRT** (Maroc), **TVM** (Mauritanie), **ORTN** (Niger), **RTS** (Sénégal), **SBC** (Seychelles), , **VTV** (Vietnam)

Observateurs : **Organisation Internationale de la Francophonie,**

Communauté des Télévisions Francophones.

Responsable CIRTEF : Ali OUMAROU

REMERCIEMENTS



CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIOS-TÉLÉVISIONS D'EXPRESSION FRANÇAISES - AISBL

M. Loïc CRESPIN
Directeur général
OFFICE DE RADIODIFFUSION
TELEVISION DU NIGER
Rue des Ecoles – B.P. 309

NIAMEY (NIGER)

Bruxelles, le 7 décembre 2011

Nos réf. : GT/v/2011.476

Objet : Remerciements après le XXème SEFOR 2011 de Niamey

Monsieur le Directeur général, *Loïc,*

De retour à Bruxelles, je tiens à vous remercier au nom du Président du CIRTEF et de l'ensemble des membres pour l'aimable invitation de l'ORTN qui a reçu à Niamey le XXème SEFOR et aussi pour l'accueil et la parfaite organisation de la manifestation.

Vous me permettez, à travers vous, de remercier le Comité d'organisation de l'ORTN et toute l'équipe d'organisation, de participation, de Radio SEFOR, de secrétariat et de soutien de l'ORTN. Cette équipe a rempli ses obligations pour que tout se passe très bien.

Tout cela, en plus de votre constante disponibilité personnelle, a permis de mener à bien tous les travaux prévus avec des résultats qui font un succès de ce SEFOR.

Nous ne pouvions, l'ORTN et le CIRTEF, faire moins face au parrainage du Premier Ministre, qui, en plus, a bien voulu ouvrir nos travaux.

En souhaitant un renforcement continu de notre partenariat et en vous renouvelant nos remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire général,

Guilla THIAM

CIRTEF

CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIOS-TÉLÉVISIONS D'EXPRESSION FRANÇAISES - AISBL

Monsieur Salifou Labo BOUCHE
Ministre de la Communication
MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
B.P. 368

NIAMEY (NIGER)

Bruxelles, le 7 décembre 2011

Nos réf. : GT/lv/2011.482

Objet : Remerciements après le XXème SEFOR 2011 de Niamey

Monsieur le Ministre,



De retour à Bruxelles, je tiens à vous remercier au nom du Président du CIRTEF et de l'ensemble des membres pour l'aimable invitation de l'ORTN qui a reçu à Niamey le XXème SEFOR et aussi pour l'accueil et la parfaite organisation de la manifestation.

Je vous remercie également pour avoir accepté de remettre les diplômes du Grand Prix Multimédia 2011 du CIRTEF aux lauréats, pour avoir invité les participants au SEFOR à la signature de la Déclaration de la Montagne de la Table par le Président de la République du Niger, Son Excellence M. Mahamadou ISSOUFOU le 30 novembre au matin, et d'avoir accompagné, le Premier Ministre du Niger, monsieur Brigi RAFINI, qui a bien voulu ouvrir les travaux du SEFOR, l'après-midi du même jour.

Il nous ferait plaisir si vous pouviez être notre interprète pour exprimer nos remerciements au Premier Ministre pour cette ouverture et pour l'audience accordée par la suite au CIRTEF ainsi qu'à Monsieur le Président de la République, en plus de notre reconnaissance, pour l'audience qu'il a bien voulu accorder au CIRTEF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire général,



Guila THIAM



CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIOS-TÉLÉVISIONS D'EXPRESSION FRANÇAISES - AISBL

Monsieur Chanel NSABIMBONA
Directeur général
RADIODIFFUSION TELEVISION DU
BURUNDI
B.P. 1900

BUJUMBURA (BURUNDI)

Bruxelles, le 7 décembre 2011

Nos réf. : GT/v/2011.487

Objet : SEFOR 2012

Monsieur le Directeur général,

Au nom du Président du CIRTEF, des membres, et au mien propre, je tiens à vous témoigner, d'ores et déjà, toute notre gratitude pour avoir lancé l'invitation via vote représentant M. Nestor BANKUMUKUNZI,, Directeur de la Télévision, pour la tenue du prochain SEFOR au Burundi.

La satisfaction à l'annonce de cette nouvelle montre que nos membres seront heureux de se retrouver au Burundi l'année prochaine.

Je vous fais tenir en annexe le cahier des charges.

Je me ferai un plaisir d'entrer en contact avec vous pour profiler les bases de l'organisation et pour que nous puissions échanger toutes les informations pertinentes.

Tout en vous renouvelant nos remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire général,

Guila THIAM

P.J. : 1

Les PARTICIPANTS

Angola

TPA

| | | |
|------|-------------|--|
| ROSA | Joao Nelson | Directeur des Relations Internationales et Coop. Internationales |
|------|-------------|--|

Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles)

RTBF

| | | |
|------------|---------|---|
| BRIQUEMONT | Jacques | Directeur des Relations Internationales |
|------------|---------|---|

Bénin

ORTB

| | | |
|-----------|------------------|---|
| AKPAKI | Julien | Directeur général |
| de SOUZA | Noël Christian | Directeur de la Radio |
| MELE | Mariette Chantal | Chef Service Programmes TV |
| BIAO | Armand Michel | Directeur Technique |
| IBIKOUNLE | Jean-Paul | Chef de la cellule de communication |
| CRPF | | |
| AWANNOU | Anselme | Responsable de Centre - Monteur formateur |
| ACAKPO | Alphonse | Comptable |
| HONVOH | Arès | Exploitant Mixeur |

Burkina

RTB

| | | |
|------------|---------------|---|
| THIOMBIANO | Pascal | Directeur TV |
| OUASSIN | Abdoulaye | Journaliste Représentant le Directeur général |
| BADO | Jean-Marc | Réalisateur/Chef service Production-Création |
| GOBA | Nadowo Pascal | Chef des programmes Radio |

Burundi

RTNB

| | | |
|--------------|-------------|---------------------------------------|
| BANKUMUKUNZI | Nestor | Directeur TV |
| BANTEYE | Noël | Chef des programmes de la 1ère chaîne |
| HAKIZIMANA | Sham Jeanne | Chef des programmes |
| BIGARANYA | Schola | Journaliste-Producteur |

Cameroun

CRTV

| | | |
|---------------|-------------------|--|
| VAMOULKE | Amadou | Directeur général |
| BOTEN OTHON | Célestin | Directeur des Programmes Radio |
| SIKOUA | Sidonie | Chef de service des programmes |
| EKUKOLE | Esong Robert | Directeur des Programmes/production TV |
| EKOUMOU | Yolande | Réalisatrice |
| ELA OWONA | Pierre | Réalisateur |
| DIKOS OUMAROU | Valéry | Chef de chaîne FM 94 |
| CRPF | | |
| ATANGANA | Hubert | Responsable de Centre |
| FANKAM | Véronique | Comptable |
| NDI MBALLA | Alphonse Cyriaque | Exploitant Monteur |

Canada

RADIO-CANADA

| | | |
|-------|--------|--|
| HARDY | Isabel | Directrice des Opérations Internationales. |
|-------|--------|--|

Cap VertRTC

| | | |
|----------|-------|----------------------|
| WALDEMAR | Pires | Directeur Programmes |
|----------|-------|----------------------|

CongoRC

| | | |
|----------|----------|-------------------------|
| DOUNIAMA | François | Directeur général Radio |
|----------|----------|-------------------------|

TNC

| | | |
|------------------|------------------|--------------------------------|
| NGOMBE-MA-LOTITA | Georges | Chef de service des programmes |
| KIMBEMBE | Christian Hubert | Directeur Technique |

Congo RDRTNC

| | | |
|------------|---------|-------------------------|
| PASI SAMBA | Gabriel | Directeur Programmes TV |
|------------|---------|-------------------------|

Côte d'IvoireHACA

| | | |
|--------|----------|-----------|
| SAVANE | Ibrahima | Président |
|--------|----------|-----------|

RTI

| | | |
|--------|--------------------|---|
| AKA | Sayé Lazare | Directeur général |
| YAO | Emile Konan Fréjus | Directeur Programmes & production Radio |
| TOURE | Sanga | Directeur Programmes & Production (RTI 1) |
| CISSE | Mohamed Lamine | Directeur Programmes & Production (RTI 2) |
| EPOKOU | Kouadio | Réalisateur |

DjiboutiRTD

| | | |
|-----|--------------|----------------------------|
| ALI | Adoyta Daoud | Chef du Service Programmes |
|-----|--------------|----------------------------|

EthiopieETV

| | | |
|------|---------|------------------------------|
| IYOB | Rebecca | Responsable Service Français |
|------|---------|------------------------------|

FranceFRANCE 3

| | | |
|----------|----------|--------------------|
| GUILBEAU | François | Directeur général |
| SCIRPO | Bertrand | Secrétaire général |

FRANCE TÉLÉVISIONS

| | | |
|------------|-------------|--|
| ORION | Jean-Michel | Directeur juridique adjoint |
| SAINT-CRIQ | Fabienne | Responsable Francophonie -Direction Aff. Internationales |

RADIO FRANCE

| | | |
|---------|----------|------------------------|
| APLOGAN | Jean-Luc | Délégué à la diversité |
|---------|----------|------------------------|

RFI

| | | |
|---------|-------------|--|
| MAGUIRE | Eamonn John | Directeur des Affaires étrangères |
| BELCHI | Jean-Marc | Directeur Adjoint aux Affaires Internationales |

CFI

| | | |
|---------------------|------------|---------------------------------------|
| FIATTE | Etienne | Directeur général |
| PIERRE | Guillaume | Directeur Afrique |
| KOMUGISHA | Apophia | Chargée des Relations partenaires |
| JALLADEAU | Pierre | Délégué à la politique des programmes |
| COURBALLEE-THEVENIN | Françoise | Responsable des acquisitions |
| GOUBIN | Marguerite | Responsable des acquisitions |
| VIGLIONE | Martine | Consultante |
| ZAKOWSKY | Boris | Adjoint au Directeur Afrique |

| | | |
|----------|-------------|---|
| BEY | Jean-Pierre | Attaché Audiovisuel Régional |
| GODIGNON | Julie | Chargée de mission développement média (MAEE) |
| ROUGERIE | Etienne | Attaché régional de coopération audiovisuelle (Ambas. de France au Sénégal) |

GabonRTG 1

| | | |
|------------------|--------|-------------------------|
| SAUTHON BARRAULT | Marcel | Directeur Programmes TV |
|------------------|--------|-------------------------|

HaïtiTNH

| | | |
|-----------|---------|-------------------------|
| NOELSAINT | Humbert | Directeur Programmes TV |
|-----------|---------|-------------------------|

Ile MauriceMBC

| | | |
|------------------|----------|--|
| CHUONG KOON SHIN | Soo Fong | Responsable des finances et du marketing |
| BEHARY-PARAY | Shirley | Senior producer |
| BOODHNA | David | Responsable de la production |

Iles ComoresORTC

| | | |
|----------|---------|------------------------------------|
| HACHIM | Saadi | Directeur Programmes TV |
| ALI AMIR | Faouzia | Directrice département Information |

MadagascarORTM

| | | |
|--------------------|------------------|--------------------------------|
| RAZAFIMAHEFA | Herinirina Lalao | Directeur TV |
| RANDRIAMAMPINANINA | Niry | Directrice de la Programmation |
| RAHARIVONY | Zoavinonisoa | Réalisatrice |

MaliORTM

| | | |
|--------|----------------|-----------------------------|
| KONE | Mahamadou | Directeur Programmes TV |
| TRAORE | Siratigui | Directeur Radio |
| KEITA | Mahamadou Koly | Responsable de la formation |

Maroc2M

| | | |
|---------|---------|--------------------------------------|
| CHABALY | Mohamed | Chef Dpt Doc générale et médiathèque |
|---------|---------|--------------------------------------|

MauritanieTVM

| | | |
|-------------|--------------|-------------------------|
| OULD SIDATY | Mohamed Dieh | Directeur général TV |
| OULD AHMED | Mohamed Vall | Directeur Programmes TV |

InternationalTV5MONDE

| | | |
|------------|-------------|---|
| VERINES | Jean-Pierre | Directeur Technique |
| DUCHEMIN | Sophie | Directrice Adjointe des programmes |
| KABORE | Lam | Responsable du pôle Afrique |
| <u>RFP</u> | | |
| DOST | Françoise | Secrétaire générale |
| <u>OIF</u> | | |
| BARROT | Pierre | Spécialiste de programmes chargé de l'audiovisuel et de la promotion de l'image |
| <u>UAR</u> | | |
| BAAL | Mamadou | Consultant |

SénégalRTS

| | | |
|--------|-----------------|--------------------|
| SECK | Cheikhou Oumar | Directeur Radio |
| SIDIBE | Gnagna | Directeur de la TV |
| DIAGNE | Cheikh Saad Bou | Réalisateur |
| NDIAYE | Lobé | Réalisatrice |

SeychellesSBC

| | | |
|---------|---------------|--------------------------|
| ONEZIME | Antoine | Directeur général |
| LEGAIE | Maryse Cécile | Directrice Programmes TV |

SuisseRTS

| | | |
|----------|---------|--------------------------------------|
| BERNHEIM | Chantal | Directrice des Relations extérieures |
|----------|---------|--------------------------------------|

TchadONRTV

| | | |
|------|---------|-------------------------|
| BRAH | Mahamat | Directeur Programmes TV |
|------|---------|-------------------------|

TogoTVT

| | | |
|-----------|---------|------------------------------|
| BONFOH | Assanti | Adjoint Directeur Programmes |
| AGBEMADON | Kokou | Réalisateur |

RADIO LOMÉ

| | | |
|-------|-------------|-----------------|
| TELOU | Pitalounani | Directeur Radio |
|-------|-------------|-----------------|

TunisieRADIO TUNISIENNE

| | | |
|----------|-------|--|
| MARZOUKI | Issam | Directeur de Radio Tunis Chaîne Internationale |
|----------|-------|--|

VietnamVTV

| | | |
|--------|-----------------|--------------------------|
| VU | Cao Cuong | Coordinateur francophone |
| NGUYEN | Quoc Xuan Quynh | Réalisateur |

VOV

| | | |
|----|----------|---|
| DO | Van Loan | Directeur Adjoint de la Coop Internationales. |
|----|----------|---|

Espace VirtuelDV INTERNATIONAL

| | | |
|-----------|------------|--|
| LANCRENON | Gaël | |
| JEUFFRAIN | Christophe | |
| RANZA | Fabio | |

NETIA

| | | |
|------|--------|--|
| CIMA | Pascal | |
|------|--------|--|

STUDIOTECH

| | | |
|---------|--------------|--|
| TARDIEU | Nicolas | |
| SALIFOU | Oumarou | |
| MECS | Rudolf | |
| TANDJA | Hadiatoulaye | |

VALERIO MAIOLI ENGIN

| | | |
|----------|---------------------|--|
| SOPRANI | Gianni | |
| NGUESSAN | Serge | |
| PRIMO | Sandro Blajic Pedro | |

GRASS VALLEY

| | | |
|-----------|----------|--|
| MARTIN | Thierry | |
| VAN WALLE | Philippe | |

GLOBECAST

| | | |
|---------|--------|--|
| ANTOINE | Lionel | |
| TIZAOUI | Samir | |

ISOVISION

| | | |
|--------|---------|--|
| CHANUT | Thierry | |
|--------|---------|--|

PÉRIACTES

| | | |
|-----------|----------|--|
| DE BEMELS | Baptiste | |
| OGOUEDJI | Thomas | |
| VAES | Kobe | |

INS LABO SARL

| | | |
|----------|-------------|--|
| SAWADOGO | Jean-Claude | |
| FOFANA | Jean | |

CIRTEF

| | | |
|-------------------------|-----------|-------------------------------------|
| THIAM | Guila | Secrétaire général |
| MAES | Isabelle | Comptable |
| MESSIO A BEDIONG | Salomine | Responsable Série Grandes Causes II |
| NUTELET | Eddy | Agent de voyage |
| ROBERTS | Roger | Responsable Moyens Culturels |
| SCHUSZTER | Angélique | Responsable de rubrique |
| THEUNEN | Ronald | Chargé de mission |
| VANVAREMBERGH | Bertrand | Ingénieur du Son |
| VERHEYEN | Rudi | Agent bancaire |
| CRPF-CIRTEF | | |
| ALI OUMAROU | | Chef de Centre |
| MAHAMADOU ALASSANE | | Comptable |
| IBRAHIM ABDOULAYE SAMRI | | Réalisateur |
| BALKISSA MOUSSA | | Opératrice son |
| ALHASSANE AHMED | | Gardien |

ORTN (NIGER)

| | |
|------------------------------|---|
| LOÏC CRESPIN | Directeur Général |
| ABDOULAYE COULIBALY | Secrétaire général |
| SAÏDOU OUSMANE | Directeur Télé Sahel |
| SIDIBÉ ABOUBACAR | Directeur Voix du Sahel |
| MOUMOUNI IBRAHIM | Directeur Technique |
| ALI ISSAKA | Directeur des Stations Régionales |
| MAIMOUNA TIMBO | Directrice Tal TV |
| MAÏGA AMINA | Directrice Dpt Comptabilité et Finances |
| LAOUALI OUSMANE | Chef du Service Informatique. |
| ABDOU MALAM CHAFO | Réalisateur |
| ABDOUL WAHAB MOHAMED | Journaliste langue arabe |
| ABDOUSSALAM MAMOUDOU | Technicien |
| ABOUBACAR GOUMANDAKOYE ZAKI | Technicien |
| ABOUBACAR MAHAMAN KIIASSA | Technicien |
| ACHABI AMOUSSA | Chef AIME informatique |
| AMADOU HAROUNA YAYÉ | Conseiller |
| AMINA BELKO | Journaliste langue Peul |
| ANDI TANKOIANO | Journaliste langue Gourmanté |
| BARIRA ABDOU | Journaliste langue.Haoussa |
| BOUBÉ ADAMOU | Réalisateur Tal TV |
| BOUREIMA SEYNI | Producteur Tal TV |
| CHAIBOU ZADA NIANDOU | Journaliste Radio |
| DIDILI OUSMANE | Journaliste Radio |
| DJAFAROU MOUMOUNI | Comptable |
| ELHADJ MOUSSA HAMANI | Journaliste |
| ELIE BOSSOUMA | Conseiller |
| FATI ABDOULAYE | Journaliste |
| GOMMAR AMADOU | Technicien T.V |
| HABOU GAKO | Technicien Voix du Sahel |
| HADIZA TARI | Monteuse |
| IBRAHIM MAMANE | Journaliste Voix du Sahel |
| IDI DAN BADAOU ABDOURAHAMANE | Producteur Télé Sahel |
| IDRISSA IBRAHIM | Réalisateur |
| ILLIASSOU AMADOU | Journaliste |
| INAZADAN MOUKAILA | Journaliste |
| INDIA ABDRAHAMANE | Journaliste |
| ISSOUFOU HAMA | Technicien |
| MAHAMADOU ABDOU ALTINÉ | Producteur Tal TV |
| MAHAMADOU ALOU | Régisseur Voix du Sahel |
| MAHAMADOU HASSANE | Technicien |
| MAIMOUNA KINDO | Secrétaire du Directeur Technique. |
| MAMAN ABDOU | Technicien |
| MAMAN SANI AMADOU | Technicien Direction Technique |

| | |
|-------------------------|----------------------------|
| MAMAN SANI IBRAHIM | Technicien Télé Sahel |
| MARIAMA ISSAKA | Chef du Service Commercial |
| MARIAMA SEYDOU NAMATA | Réalisatrice |
| MASOYI SALAOU | Producteur |
| MOUMOUNI GADO | Cameramen |
| MOUMOUNI IDRISSE | Conseiller |
| MOUSSA YAHAYA | Journaliste |
| MOUSTAPHA ABDOU | Service Marketing |
| NASSER HIMA YANKORI | Réalisateur |
| NOUHOU HAROUNA TCHIKAJI | Journaliste Voix du Sahel |
| RABI BAKO | Journaliste Télé Sahel |
| RACHIDA ABDOUL MOUMOUNI | Journaliste |
| RAINATOU GARBA | Journaliste |
| SALOU GOBI | Conseiller |
| SANI ABDOU | Conseiller |
| SEYDOU SIDDO | Technicien Voix du Sahel |
| SOUMANA SOUMAILA | Journaliste |
| YAZID ISSAKA MAMNI | Journaliste |
| YVETTE HAMADOU DOVI | Chef de Service Télé Sahel |
| ZAKARI WINDI | Technicien Télé Sahel |
| ZOULOUHA SIDI | Monteuse |